

L'ASSOCIATION

JOURNAL D'ECONOMIE SOCIALE

P. MASSON, Directeur-Propriétaire

Bureaux et Ateliers : 68 rue St-Joseph, St-Roch

ANTOINE LANGLOIS, Agent

L'ASSOCIATION

Journal d'Economie Sociale

Propriétaire et Directeur de la Rédaction
PHILIPPE MASSON

Le seul journal français qui fasse une spéciale de renseigner le public sur toutes les compagnies et associations d'assurance : feu, vie, accidents corporels, secours mutuels, marine, lois de vitres, etc.

Toutes les questions d'économie sociale et politique entrent dans le programme de ce journal, et y sont traitées exclusivement au point de vue de la doctrine catholique.

"L'Association" ne voit de remède au malaise social et politique que dans l'application pratique de la doctrine catholique. "L'Eglise est la propagatrice officielle de la vérité sociale". Les associations catholiques de secours mutuel, telles que la SOCIÉTÉ DES ARTISANS CANADIENS, les UNIONS ST-JOSEPH, LA SOCIÉTÉ BENVENUE de Saint-Roch, L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE SECOURS MUTUEL (C. M. B. A.), les FORTIERS CATHOLIQUES, etc., sont des instruments efficaces de l'Eglise pour la cause de la paix sociale, et trouveront, en conséquence, dans le journal "L'Association" un avocat actif et dévoué.

Les questions agricoles, industrielles, commerciales, professionnelles et ouvrières seront l'objet d'études soignées. REVUE SOUVENANT SOCIAL, POLITIQUE ET COMMERCIAL PAR TOUT LE MONDE.

Classé, ce journal est le propagateur de votre enseignement. Hommes des classes dirigeantes, si votre direction est saine, ce journal est votre appui. Hommes de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et vous tous, hommes des affaires, ce journal vous est un aide pour vos efforts légitimes et bien ordonnés vers le progrès. OUVRIERS de toutes classes, ce journal est votre ami.

Prix de l'abonnement : — UNE FRANQUE PAR ANNÉE, PAYABLE D'AVANCE.

S'adresser à l'agent officiel de "L'Association", M. ANTOINE LANGLOIS, 26 RUE ST-PIERRE, ou aux bureaux de "L'Association", 68, Rue St-Joseph, Québec.

AGENTS DEMANDES

55.00 PAR JOUR peuvent être gagnés facilement par toute personne active à quelques loisirs. Permettent de solliciter des abonnements pour L'ASSOCIATION. S'adresser à

toute famille néanmoins, qui lui est proprement facilement raison des résistances inspirées par la fausse doctrine maçonnique et révolutionnaire qui veut voir dans les idées de religion et de patrie les causes principales des guerres et tueries qui déshonorent le genre humain.

"L'abbé Garnier a abordé sans hésiter toutes les questions des préoccupations et préventions socialistes et a démontré que le remède à tant de maux et de souffrances, qu'il ne nie pas, est le retour à l'évangile, la restauration du christianisme dans les âmes et dans la loi. La société, dit-il, ne retrouvera son équilibre que quand elle aura opéré cette volte-face.

"L'assemblée était nombreuse : outre les lutteurs, il y avait les curieux en très grand nombre, et le succès de l'apôtre fut complet, il a même fait voter une motion pour demander l'abrogation de l'article 8 de la loi sur les syndicats professionnels et réclamer pour eux la pleine liberté de posséder et d'acquérir. Il distribua à tous un exemplaire de l'Evangile qu'il a fait imprimer.

"A la fin de la séance, un orateur socialiste a voulu rendre hommage à la courageuse initiative de l'abbé Garnier et les plus vifs applaudissements accueillirent ses paroles. Il a demandé de prendre jour pour une seconde réunion.

"C'est ainsi que les conférences religieuses et sociales inaugurées par l'abbé Garnier préparent la volte-face par lui demandée et la restauration du christianisme dans les âmes, dans les lois et dans les faits de la vie pratique.

"89 est d'ailleurs traqué et battu sur toute la ligne, bon gré malgré il a fallu abroger la fautive loi de 89 qui prohibait toute association et livrait l'individu à tous les périls de l'isolement.

ÇA ET LÀ

Lecteur, souvenez-vous qu'on ne rédige pas et qu'on n'imprime pas un journal tout spécialement pour satisfaire les goûts d'une SEULE personne. Si quelque article déplaît à l'un de vous, il peut plaire extrêmement à un autre. Tel numéro dont quelques copies nous ont été renvoyées, nous ont valu d'autre part les félicitations les plus chaleureuses. Si L'Association de cette semaine vous tombe sur les nerfs, rappelez-vous qu'elle a fait vos délices, la semaine dernière, ou la semaine d'après. Un journal s'adresse à tout le public, et ses rédacteurs ne doivent avoir en vue que l'intérêt public. Quant au particulier égoïste qui veut voir toutes ses idées exprimées par un journal, CELUI-LÀ, qu'il s'imprime lui-même!

Il serait un fou l'homme qui, ne salant pas, voudrait empêcher le fournisseur du coin de vendre du sel.

Il est un imbécile celui qui veut interdire aux journaux de traiter les sujets qu'il ne goûte pas.

L'Association fait son chemin. Elle le fera, déterminée qu'elle est à rompre les bâtons de travers. Il y a assez d'hommes intelligents et éveillés dans le pays pour appuyer l'entreprise d'un journal sérieux. Voici une nouvelle adhésion que nous accueillons avec gratitude. Lisez :

"Votre journal remplit un vide qui, depuis longtemps, demandait à être comblé.

"Or M. Helbronner est de retour au pays depuis le mois de septembre dernier. Son rapport a été distribué aux membres des Communes et à la presse."

Oui, et ce rapport L'Association le signalait longuement à nos lecteurs, dès le premier numéro de sa publication, le 5 juillet dernier. Les articles de L'Association, intitulés *Apprentissage, Sociétés de Secours Mutuels, Participation*, ont été extraits de ce magnifique rapport. Et à la date où le *Star* ANNONÇAIT à ses lecteurs si bien renseignés (?) que M. Helbronner était à Paris préparant un rapport sur la section d'économie sociale de l'exposition universelle de Paris, M. Helbronner lui-même nous écrivait de Montréal, nous priant de lui envoyer notre journal, et les lecteurs de L'Association connaissaient non-seulement l'existence du rapport en question, mais ils en avaient lu de nombreuses et substantielles reproductions.

Nos condoléances aux lecteurs du *Star*.

Un certain abbé irlandais, du nom de Talbot Smith oubliant la charité et la justice que lui impose, a lui plus qu'à un autre, son caractère sacerdotal, se sert des colonnes de la *Catholic Review* pour humilier les prêtres Canadiens-français résidant aux États-Unis. Mais il se fait dire son fait bel et bien par la presse canadienne-française.

Le *National*, de Lowell, lui pose cette question :

"Pour quelle part les catholiques irlandais ont-ils contribué à la construction des églises canadiennes de Plattsburg, Keese-

Saint Roch, L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE SECOURS MUTUEL (C. M. B. A.), les FORESTIERS CATHOLIQUES, etc., sont des instruments efficaces de l'Eglise pour la cause de la paix sociale, et trouvent, en conséquence dans le journal "L'ASSOCIATION" un avocat actif et dévoué.

Les questions agricoles, industrielles, commerciales, professionnelles et ouvrières seront l'objet d'études soignées. REVUE DU MOUVEMENT SOCIAL, POLITIQUE ET COMMERCIAL PAR TOUT LE MONDE.

Clarez, ce journal est le propagateur de votre enseignement: Hommes des classes dirigeantes, si votre direction est saine, ce journal est votre appui. Hommes de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et vous tous, hommes des affaires, ce journal vous est un aide pour vos efforts légitimes et bien ordonnés vers le progrès. OUVRIERS de toutes classes, ce journal est votre ami.

Prix de l'abonnement:—UN FR. PAR ANNEE, PAYABLE D'AVANCE.

S'adresser à l'agent officiel de "L'ASSOCIATION", M. ANTOINE LANGLOIS, 28 RUE ST-PIERRE, ou aux bureaux de "L'ASSOCIATION", 68, Rue St-Joseph, Québec.

AGENTS DEMANDES

\$5.00 PAR JOUR peuvent être gagnés facilement par toute personne active à laquelle ses loisirs permettent de solliciter des abonnements pour l'ASSOCIATION. S'adresser à

ANTOINE LANGLOIS,
No. 28, rue St-Pierre, R.-V. Québec.
No. 68, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

UN APOTRE

Nos lecteurs ont dû déjà entendre parler de l'abbé Garnier, qui parcourt la France en prêchant la *confrérie de Notre-Dame de l'usine* ou de *Notre-Dame des champs*, selon qu'il s'adresse à des populations rurales ou à des ouvriers des villes. L'abbé Garnier n'est pas un endormi, encore moins un timide. Il n'a pas peur de ce qu'on est convenu d'appeler le mouvement social: il ne s'en écarte pas de crainte d'en attraper du mal, mais il se lance avec hardiesse au-devant, et le maîtrise. Voici quelques lignes qui achèveront de le faire connaître: elles sont extraites de notre premier échange d'Europe, *Limousin et Querry*, publié à Tulle, France:

"Il y a quelques jours, un homme au cœur d'apôtre et d'apôtre moderne, envoyé pour les besoins du temps, vaillant apôtre qui parcourt la France et que nous avons eu le bonheur de voir à Tulle, l'abbé Garnier acceptait le défi des *sans-Dieu ni maître* de la capitale et leur donnait rendez-vous dans la salle Jussieu, au Jardin des plantes.

"La lutte fut vive, acharnée de la part des orateurs anarchistes, mais courtoise. L'abbé Garnier avec cette chaleur communicative et cette éloquence venue du cœur,

pour demander l'abrogation de l'article 8 de la loi sur les syndicats professionnels et réclamer pour eux la pleine liberté de posséder et d'acquérir. Il distribua à tous un exemplaire de l'Evangile qu'il a fait imprimer.

"A la fin de la séance, un orateur socialiste a voulu rendre hommage à la courageuse initiative de l'abbé Garnier et les plus vifs applaudissements accueillirent ses paroles. Il a demandé de prendre jour pour une seconde réunion.

"C'est ainsi que les conférences religieuses et sociales inaugurées par l'abbé Garnier préparent la volte-face par lui demandée et la restauration du christianisme dans les âmes, dans les lois et dans les faits de la vie pratique.

"89 est d'ailleurs traqué et battu sur toute la ligne, bon gré malgré il a fallu abroger la fameuse loi de 89 qui prohibait toute association et livrait l'individu à tous les périls de l'isolement.

"Il a fallu reconnaître le principe du troisième commandement de Dieu: le repos du dimanche. Nos barbouilleurs parlementaires n'ont voulu que le repos hebdomadaire, mais la misère de leur mauvais vouloir est par trop bête, le dimanche du Seigneur triomphera, il a déjà l'assentiment des nations et l'assentiment de la nation française qui n'admet pas d'autre jour de repos.

"Il a fallu briser l'idole du libre-échange, si cher aux économistes de 89, et en revenir à l'échange libre et sagement réfléchi qui, pour la patrie, comme pour l'individu, consacre le droit du maître chez soi, sans rompre avec ses voisins, ni briser les rapports utiles de bonne confraternité.

"Il a fallu mettre au rencart les fautes maximes de l'offre et de la demande, du laisser faire et laisser passer, maximes néfastes, fondement de toutes les tyrannies et de toutes les oppressions, principe de l'exploitation de l'homme par l'homme inaugurée avec tant d'assurance par 89.

"Il a fallu balayer cette démocratie autoritaire des habiles exploités du travail, et faire place au *Pouletariat*, ce quatrième état, qui a ses défauts, mais ses qualités comme le prouvent les conférences de l'abbé Garnier, et qui nous donne l'espoir du retour nécessaire à la vérité supérieure et divine qui est la voie, la vie et le salut pour tous.

"C'est ainsi que la cognée sape par la base cet édifice menteur de 89 et oblige ses plus fervents adeptes à s'atteler au câble qui doit le renverser."

GORSE.

égoïste qui veut voir toutes ses idées exprimées par un journal, CELUI-LA, qu'il s'imprime lui-même!

Il serait un fou l'homme qui, ne salant pas, voudrait empêcher le fournisseur du coin de vendre du sel.

Il est un imbécile celui qui veut interdire aux journaux de traiter les sujets qu'il ne goûte pas.

L'Association fait son chemin. Elle le fera, déterminée qu'elle est à rompre les bâtons de travers. Il y a assez d'hommes intelligents et éveillés dans le pays pour appuyer l'entreprise d'un journal sérieux. Voici une nouvelle adhésion que nous accueillons avec gratitude. Lisez:

"Votre journal remplit un vide qui, depuis longtemps, demandait à être comblé. La question sociale s'impose à la considération des législateurs, au Canada comme aux Etats-Unis, comme en Europe.

"La direction que vous prenez est la bonne, et tous les hommes intelligents devraient vous aider à faire obtenir à votre journal la circulation et l'influence qu'il lui faut pour produire le bien que vous avez en vue.

"Sous ce pli \$1.00 pour... etc."

Ce témoignage-là est signé par un homme distingué, l'un des protonotaires de la cour Supérieure dans la province de Québec.

Le *Star*, journal anglais et protestant de Montréal, a joué la semaine dernière un fort vilain tour à ses lecteurs français et catholiques qui le reçoivent à la place des journaux français qu'ils ne jugent pas assez renseignés. Le *Star* est un journal à nouvelles, et le commerce aussi bien que le feuilleton exercent un grand rôle dans ce siècle!

Qu'a donc fait le *Star*?

C'est la *Presse* qui va nous le dire, car nous ne lisons pas le *Star*, attendu que nous ne voulons recevoir que des échanges sérieux qui aient quelque chose d'utile à dire à nos lecteurs:

"Le *Star* annonce gravement que M. Helbronner est actuellement à Paris occupé à préparer un rapport sur l'exposition d'économie sociale, et qu'il a même adressé son premier projet au gouvernement d'Ontawa.

ne lui envoie et notre journal, et les lecteurs de *L'Association* connaissent non-seulement l'existence du rapport en question, mais ils en avaient lu de nombreuses et substantielles reproductions. Nos condoléances aux lecteurs du *Star*.

Un certain abbé irlandais, du nom de Talbot Smith oubliant la charité et la justice que lui impose, a lui plus qu'à un autre, son caractère sacerdotal, se sert des colonnes de la *Catholic Review* pour humilier les prêtres Canadiens-français résidant aux Etats-Unis. Mais il se fait dire son fait bel et bien par la presse canadienne-française.

Le *National*, de Lowell, lui pose cette question:

"Pour quelle part les catholiques irlandais ont-ils contribué à la construction des églises canadiennes de Plattsburg, Keeseville, Redford, Rogersfield, Rouses Point, Coopersville, Champlain, Moer's Forks, Malone, St Regis Falls, Brandon, Ogdensburg, Watertown, et autres, pour ne rien dire des paroisses mixtes où les Canadiens ont fourni leur quote-part? Toutes les paroisses que nous venons de nommer sont situées dans le diocèse d'Ogdensburg, et les Canadiens y ont construit des églises à leurs propres frais, M. l'abbé Smith le sait bien."

Le *Travailleur*, de Worcester lui administre ces bons coups de fêrule à son tour:

"Nous prions le Rév. Talbot Smith de pratiquer un peu mieux la charité chrétienne envers ses confrères du sacerdoce. Il devrait savoir, lui mieux que les autres, que les politiciens ecclésiastiques ne se trouvent pas parmi des prêtres généreux et dévoués qui ne mettent pas de bornes à leur zèle et qui savent traiter avec la même déférence et le même respect tous les catholiques confiés à leur charge, sans distinction de nationalité. Tels sont nos prêtres canadiens. Quelle différence avec ces autres ministres du Seigneur qui en tous temps et en tous lieux n'ont cessé de maltraiter les Canadiens-Français, qui ont systématiquement caché le nombre, les qualités et les vertus de ces derniers aux évêques qui ne demandaient que d'être bien informés, et qui ont combattu avec un acharnement de chacal la langue et la nationalité canadienne française parce qu'ils en redoutaient le prestige en hauts lieux. Ceux-là on peut les appeler des "politiciens ecclésiastiques," et il ne faudrait pas manquer

de ranger à leur tête, comme grand tireur de ficelles pour faire triompher une cause injuste, le Jupiter Tonnant de la *Catholic Review*.

“ Un dernier mot. La cause véritable de ces attaques malhonnêtes de la part de ce journal contre les Canadiens Français est que l'un de ses protecteurs, un personnage influent en ce moment à Rome, a échoué dans ses projets contre nos compatriotes du diocèse d'Ogdensburg. On a voulu se venger, voilà tout. Très noble, n'est-ce pas, et surtout très chrétien ! ”

M. l'abbé Talbot Smith n'a pas de chance. Par ses injustes attaques, il s'est mis aussi à dos un autre vigoureux champion de la cause canadienne-française aux Etats-Unis. Le *Combat*, publié à Chicago, lui assène ce foudroyant coup de massue :

“ Le fougéux rédacteur de la *Catholic Review* accuse la province de Québec de ne pas avoir encore permis aux catholiques de langue anglaise qui s'y trouvent de voir un des leurs porter la mitre.

“ Est-il possible que le grand organe catholique de New-York soit rédigé par un tel ignorant ! ”

“ Il est inconvenable qu'un homme revêtu du caractère sacré comme l'est le rédacteur de la *Catholic Review* ait l'audace de s'insurger contre l'histoire qui le repousse et le terrasse ! ”

“ Ignorer à ce point là les grands traits de l'histoire ecclésiastique de la province de Québec, c'est ni plus ni moins une ignorance crasse ! ”

“ Ne sont-ce pas les illustres évêques et les prêtres vénérés de la province de Québec qui ont fondé les diocèses de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Haut-Canada ? Feu Mgr Horan, feu Mgr Cook, Mgr Phelan, et les évêques du Dominion ne sont-ils pas là comme preuve de l'esprit noble et généreux et vraiment apostolique qui a toujours animé nos évêques canadiens en faveur d'une poignée de catholiques qui, si l'on était animé là-bas de cet esprit d'ostracisme que nous avons à combattre ici, devraient être ignorés, traités avec arrogance et privés des bienfaits de la religion. ”

Baptiste Canayen reçoit le premier numéro de *L'Association*.—“ Mais c'est bon ce journal là ! ”

Voici, à son tour, l'*Indépendance*, de Lowell, dont nos lecteurs seront heureux de lire le fier et digne langage :

“ La *Catholic Review* est trop au courant de ce qui se fait dans l'univers catholique pour ignorer ce qui se passe actuellement dans les Indes, et trop logique, sans doute, pour ne pas accorder aux Canadiens des Etats-Unis, ce que les Irlandais de l'Hindoustan réclament comme un droit.

“ Or, nous dirons à la *Catholic Review*, ce qu'elle sait déjà, c'est-à-dire que les évêques de langue anglaise de l'Inde réclament instamment de n'être plus soumis au patriarche de Goa, parceque celui-ci est Portugais. Si les évêques irlandais sont si susceptibles dans le pays de Boudha, si le seul fait d'un métropolitain portugais, leur laissant pleine et entière liberté pour leur langue et leurs coutumes, semble un joug si intolérable aux évêques de langue anglaise dans l'Hindoustan, pourquoi le fait de n'avoir que des évêques irlandais, ignorant pour la plupart nos coutumes et notre langue, ne serait-il pas également et à plus juste titre, intolérable pour nos prêtres et nos 500,000 compatriotes aux Etats-Unis.

“ Nous demandons pour Ogdensburg un évêque canadien, nous ne l'exigeons pas, nous le demandons :

“ 1o Parceque le diocèse est en grande majorité composé de catholiques canadiens.

“ 2o Parce qu'un évêque irlandais ne veut ou ne peut pas comprendre, qu'il nous faut, à nous, des écoles canadiennes, sous peine, dans le cas contraire, de perdre notre foi, nos traditions et notre langue, sauvegarde de notre religion.

“ 3o Parcequ'un évêque canadien aura naturellement plus à cœur la desserte de nos compatriotes, dans les paroisses où les Irlandais dominent.

“ 4o Parceque 500,000 canadiens catholiques doivent participer aux honneurs comme aux charges, et avoir la joie de saluer l'un des leurs parmi les princes de l'Eglise, surtout dans un pays d'égalité et de démocratie, dans un pays que nous civilisons, que nous enrichissons, que nous moralisons pour une forte part.

“ 5o Nous aurons un évêque canadien, parceque dans ce grand pays où toutes les nationalités catholiques sont représentées, toutes ces nationalités ont des évêques de leur langue et de leur race, les Canadiens seuls n'en ont pas.

Nous venons de recevoir la quatrième livraison du volume troisième de la revue *Le Canada-Français*, publiée sous la direction d'un comité de professeurs de l'Université Laval. Comme les précédentes, cette livraison renferme des études, d'un très haut intérêt, provenant des plumes les mieux autorisées de la province de Québec. En voici le sommaire :

Pages.

- 300.—DIX ANS AU CANADA : De 1840 à 1850 (suite).....A. GÉRIK-LAJOIE.
381.—AU TEMPS DES VIEUX CREOLES.—Jean Poquelin(Traduction)Odo.-W. CARLE.
407.—MYSTÈRE.—Poésie.....ADOLPHE POISSON.
408.—ANNIBAL.—Nouvelle canadienne (Suite).....NAPOLÉON LEBLANC.
424.—STANCES A MA PETITE AMIE, SOLEDAD JOHANET, le matin de sa première communion.....LOUIS FRÉCHETTE.
427.—LES CRISES ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE.....J. ANSOÛ DES ROTOURS.
437.—LA LIBERTÉ.—Poésie.....NÉRÉE BRACHENNE.
440.—VOYAGE EN GRÈCE. —Envies d'Athènes, (Suite).....CHÉ. DE MARTIGNY.
447.—NOS TRADUCTEURS OFFICIELS.....ZÉPHIR BOUCHARD.
452.—LEON XIII ET LA SOUVERAINETÉ POPULAIRE.....L'abbé L.-A. PAQUET.
460.—ANCIENS MONTRÉALAIS.—Médigne Basset, notaire royal.—1630-1699.....W. McLENNAN.
478.—REVUE ÉTRANGÈRE.....NAPOLÉON LEBLANC.
485.—BIBLIOGRAPHIE.—Revue des livres.....T. H.

DOCUMENTS INÉDITS

(Sur l'Acadie.—Suite.)

- 97 Cl.—Registres des Acadiens de Belle-Isle-en-Mer. Paroisse de Bangor. (Suite).

APPEL AUX CATHOLIQUES

I

Vous mourrez certainement ; vous ne savez pas quand, où, ni comment. Êtes-vous sûr de laisser votre famille dans les conditions où elle est aujourd'hui ? Pensez-y bien.

Cet avertissement si grave, et qui ressemble à une admonestation, nous le lisons en tête d'une circulaire qui expose la constitution, les règlements, le programme, le but et les avantages d'une société dite *Association catholique de secours mutuel* (*Catholic*

pleine jouissance de la vie, et y être ramenés morts avant la fin de la journée ? Lisez les journaux et réfléchissez sérieusement au grand nombre de morts subites qui arrivent tous les jours, presque toutes les heures, même parmi vos parents et amis. Vous assurez votre maison, votre ménage, etc., afin de les remplacer s'ils deviennent la proie de l'incendie. Ne devez-vous pas encore plus assurer votre vie afin de pouvoir au moins laisser à votre famille les moyens de vivre, qui sans cela lui feraient peut-être défaut quand vous ne serez plus.

Pesez bien toutes ces considérations, lecteurs. Travaillez avec vos amis et vos voisins à de nouvelles successives, ou bien ne tardez pas à vous faire admettre dans celles qui sont à votre portée. Vous, épouses et mères de famille qui êtes les plus intéressées, induisez vos époux et vos enfants à faire partie de cette association qui est strictement catholique et dans laquelle il n'est pas nécessaire d'avoir un mot de passe pour entrer comme dans toutes les sociétés secrètes dont elle a pour mission de combattre les effets pernicieux.

Quel éloquent et vigoureux plaidoyer en faveur de l'assurance de vie, et combien ont tort les timides intéressés qui craignent que le progrès des associations catholiques de secours mutuels resserrent le champ d'action des compagnies d'assurance ! Nous soumettons d'avis, nous, que toutes ces excellentes sociétés qui ont nom *Unions St-Joseph, Société des Artisans Canadiens-Français de la cité de Montréal, Forestiers Catholiques, Société Bienveillante de St-Roch, Association catholique de secours mutuel*, font plus pour la cause de l'assurance de vie que tous les agents d'assurance réunis. D'abord, et malheureusement, quelques-uns de ceux-ci nuisent aux intérêts qu'ils représentent en se décriant les uns les autres. Ils ne s'aperçoivent pas qu'ils sèment la méfiance dans l'esprit du sujet qu'ils sollicitent, par les calomnies qu'ils colportent. Quant à cette respectable majorité d'agents, dont l'honorabilité est sans tache, dont la parole est sacrée, ils seront les premiers à admettre que le prestige des associations catholiques a souvent gagné à la cause de l'assurance de vie des sujets qu'ils avaient eux-mêmes mille fois sollicité vainement, et de plus que, lorsqu'ils se sont adressés à des membres de quelqu'une de ces associations, ils ont trouvé généralement des sujets plus instruits des bienfaits de l'épargne, moins égoïstes, mieux disposés à faire de nouvelles réserves pour augmenter l'avoir qu'ils se proposaient de laisser à leur famille au moyen d'additionnelles polices d'assurance.

II

Elevons-nous à des réflexions d'un ordre plus élevé.

Non seulement parmi les classes ouvrières, mais aussi même au sein des diverses classes professionnelles, il y a bon nombre d'hommes auxquels l'assurance de vie, telle qu'offerte par les compagnies d'assurance

" Ignorer à ce point là les grands traits de l'histoire ecclésiastique de la province de Québec, c'est ni plus ni moins une ignorance crasse !

" Ne sont-ce pas les illustres évêques et les prêtres vénérés de la province de Québec qui ont fondé les diocèses de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et du Haut-Canada ? Feu Mgr Horan, feu Mgr Cook, Mgr Phelan, et les évêques du Dominion ne sont-ils pas là comme preuve de l'esprit noble et généreux et vraiment apostolique qui a toujours animé nos évêques canadiens en faveur d'une poignée de catholiques qui, si l'on était animé là-bas de cet esprit d'ostracisme que nous avons à combattre ici, devraient être ignorés, traités avec arrogance et privés des bienfaits de la religion. "

Baptiste Canayen reçoit le premier numéro de *l'Association*.—" Mais c'est bon, ce journal là ! "

Il reçoit le deuxième numéro et l'étudie.—" Certes, c'est admirable ! "

Il reçoit le troisième numéro ; cette fois, il y puise les sujets de ses méditations spirituelles durant huit jours, en attendant *l'autre* !

L'autre, le quatrième, arrive. L'article de la première page absorbe toutes les réflexions de *Baptiste* durant dix jours. Après dix jours, *Baptiste* se cogne le front : — Il faut que je lise le reste, avant que le cinquième vienne ! "

Mais qu'est-ce ? *Baptiste* le placide *Baptiste*, je ne le reconnais plus, avec son œil en flammes, avec ses cheveux en révolte. Hélas ! *Baptiste* vient de lire qu'on l'invite à payer un dollar pour un an d'abonnement.

Baptiste renvoie l'Association au moment où notre agent, qui le compte pour abonné, est en frais de lui adresser copie du SIXIÈME numéro.

Nos compliments à *Baptiste* !

Honneur à la presse canadienne-française des Etats-Unis qui soutient avec un énergique et admirable patriotisme les droits religieux de nos frères émigrés.

Nous avons déjà signalé les vigoureuses protestations du *National* de Lowell, et du *Travailleur*, de Worcester.

veut ou ne peut pas comprendre, qu'il nous faut, à nous, des écoles canadiennes, sous peine, dans le cas contraire, de perdre notre foi, nos traditions et notre langue, sauvegarde de notre religion.

" 3o Parcequ'un évêque canadien aura naturellement plus à cœur la desserte de nos compatriotes, dans les paroisses où les Irlandais dominant.

" 4o Parceque 500,000 canadiens catholiques doivent participer aux honneurs comme aux charges, et avoir la joie de saluer l'un des leurs parmi les princes de l'Eglise, surtout dans un pays d'égalité et de démocratie, dans un pays que nous civilisons, que nous enrichissons, que nous moralisons pour une forte part.

" 5o Nous aurons un évêque canadien, parceque dans ce grand pays où toutes les nationalités catholiques sont représentées, toutes ces nationalités ont des évêques de leur langue et de leur race, les Canadiens seuls n'en ont pas.

" 6o Nous aurons un évêque canadien pour écosommer l'union du courant d'émigration qui, du Canada, passe continuellement aux Etats-Unis ; un évêque canadien vers lequel nos prêtres, comme nous simples fidèles, nous puissions demander des conseils en notre langue ; qui puisse nous grouper, nous unir par le lien indivisible du patriotisme chrétien, dans les grandes entreprises intéressant le progrès et l'avancement intellectuel et moral de nos compatriotes aux Etats-Unis.

" 7o Nous aurons un évêque canadien dont la grande voix puisse toujours prêcher l'union à ses enfants qui se diront aussi humblement ses frères, cette belle union qui produit la force, selon notre noble et antique devise :

" L'Union fait la Force. "

" Les travaux d'un grand homme le laissent dans la misère ; le feuilleton frivole enrichit l'écrivain sans génie, preuve MANIFESTE que l'opinion commune ne juge rien du tout. " C'est le savant abbé Corbière qui a écrit cette réflexion si vraie, comme corollaire de cette autre indéniable vérité :—" L'opinion commune prise HAUT des *futilités*, des *varetés*, des *riens* ; tandis qu'elle ne donne qu'une valeur dérisoire aux services les plus utiles. "

APPEL AUX CATHOLIQUES

I

Vous mourrez certainement ; vous ne savez pas quand, où, ni comment. Etes-vous sûr de laisser votre famille dans les conditions où elle est aujourd'hui ? Pensez-y bien.

Cet avertissement si grave, et qui ressemble à une admonestation, nous le lisons en tête d'une circulaire qui expose la constitution, les règlements, le programme, le but et les avantages d'une société dite *Association catholique de secours mutuel* (*Catholic mutual benefit Association*), plus généralement désignée par les initiales C. M. B. A. Il y a circulaire et circulaire. Celle-ci s'impose immédiatement à la plus attentive considération du lecteur par la *carte de présentation* dont voici la formule et les vénérables signataires :

Nous soussignés avons donné notre sanction officielle à l'Association Catholique de Secours Mutuel, connue sous le nom de C. M. B. A., dont nous approuvons les principes et le fonctionnement, et nous avons autorisé l'établissement de succursales dans nos archidiocèses et diocèses respectifs.

- † E. A. CARDINAL TASCHEREAU, Arch. de Québec.
- † C. E. FABRE, Archevêque de Montréal.
- † J. T. DUCHAMEL, Archevêque d'Ottawa.
- † L. F. LAFLECHE, Evêque des Trois-Rivières.
- † L. Z. MOREAU, Evêque de Saint-Hyacinthe.
- † ANTOINE RACINE, Evêque de Sherbrooke.
- † N. Z. LORRAIN, Vic. Apost., Evêque de Pembroke.
- † L. N. BEGIN, Evêque de Chicoutimi.

Après une aussi recommandable mise en scène, l'*Association catholique de secours mutuel* est bien admise à sonner le cor et à faire l'appel que nous citons :

AUX CHEFS DE FAMILLES ET A CEUX QUI NE SONT PAS MEMBRES.

Voulez-vous tolérer l'ignorance, la pauvreté, la misère, l'existence honteuse, l'ivrognerie et le crime ? désirez-vous voir vos co-religieux occuper les situations les plus basses dans la société ? Dans ce cas ne vous agréez pas à l'A. C. S. M. Mais si vous voulez tout le contraire, si vous aspirez à une vie tranquille et heureuse, si vous avez souci de l'avenir de votre famille, ne tardez pas à demander votre admission dans cette association par excellence : tandis que vous êtes en bonne santé, c'est le meilleur temps pour cela. A l'heure de votre mort ce sera pour vous une grande consolation de savoir que vous avez mis à l'abri de la misère cette épouse chérie que vous aviez promis à Dieu de protéger et ces chers petits enfants que la Providence vous a donnés pour embellir votre existence. L'Association Catholique de Secours Mutuel vous offre tous les avantages possibles : hâtez-vous d'en profiter avant d'arriver à l'âge où vous ne pourriez plus en faire partie. Vous êtes en excellente santé aujourd'hui, mais demain ne vous appartient pas. Ne voit-on pas assez souvent des hommes partir de leur demeure le matin en

rabilité est sans tache, dont la prime est sacrée, ils seront les premiers à admettre que le prestige des associations catholiques a souvent gagné à la cause de l'assurance de vie des sujets qu'ils avaient eux-mêmes mille fois sollicité vainement, et de plus que, lorsqu'ils se sont adressés à des membres de quelqu'une de ces associations, ils ont trouvé généralement des sujets plus instruits des bienfaits de l'épargne, moins égoïstes, mieux disposés à faire de nouvelles réserves pour augmenter l'avoir qu'ils se proposaient de laisser à leur famille au moyen d'additionnelles polices d'assurance.

II

Elevons-nous à des réflexions d'un ordre plus élevé.

Non seulement parmi les classes ouvrières, mais aussi même au sein des diverses classes professionnelles, il y a bon nombre d'hommes auxquels l'assurance de vie, telle qu'offerte par les compagnies d'assurance, ne sera jamais accessible. Nous ne formulons aucun reproche contre les compagnies : depuis plusieurs années elles font des efforts généreux pour populariser l'assurance de vie et la mettre à la portée des classes de médiocre aisance. Mais, au moins, faut-il toujours que l'assuré paie ses primes, sous peine de déchéance de la police même la plus libérale, après un plus ou moins long temps de grâce, et aussi que ces primes, il les paie à échéance fixe. Malheureusement, à cause des nécessités rigoureuses de la vie, comme à cause de millions d'imprévus qui surgissent dans les conditions de leur précaire existence, bon nombre d'hommes, même en habit noir et peut-être plus de ceux-ci que des autres, ne peuvent réellement promettre de payer des primes régulières à échéance fixe, à moins que la somme n'en soit excessivement modique.

Or, voici une association, l'*Association catholique de secours mutuel*, qui ne demande aux sujets aspirants que \$4.50 pour frais d'admission. Une fois devenu membre, l'on n'a plus qu'à payer une contribution *mensuelle* de 25 sous seulement, tandis qu'en outre l'on est imposé d'une légère cotisation, selon l'âge, pour chaque mortalité survenue parmi les membres. Ainsi, un bénéficiaire de (\$1000) mille dollars, âgé de 50 ans, paie 85 sous à chaque mortalité ; s'il désire assurer à ses héritiers un bénéfice de deux mille dollars, il devra payer, à chaque mortalité, deux fois cette petite somme, ou \$1.70) un dollar et soixante dix sous. Durant le cours d'un an, il paiera

plus ou moins, en proportion du nombre des mortalités. La circulaire déclare qu'on peut s'attendre à une moyenne de 16 cotisations par année, et qu'actuellement la somme d'une seule cotisation générale acquitte le paiement de ONZE bénéfiques, c'est-à-dire couvre les pertes résultant de ONZEMortalités.

Avec cette moyenne de 16 cotisations, les contributions mortuaires coûtent ANNUELLEMENT . . .

AUX BÉNÉFICIAIRES

Pour \$2,000	Pour \$1,000
De 15 à 25 ans. . . . \$16 00	\$ 8 00
De 25 à 30 ans. . . . 17 00	8 50
De 30 à 35 ans. . . . 19 00	9 40
De 35 à 40 ans. . . . 20 00	10 00
De 40 à 45 ans. . . . 23 00	12 00
De 45 à 50 ans. . . . 26 00	13 00

L'on ne peut devenir membre de l'Association catholique de secours mutuel avant l'âge de 18 ans ni après l'âge de 50 ans. Les primes n'augmentent pas avec l'âge de l'assuré : "l'échelle de cotisations fixées sur l'âge d'un membre à l'époque où il est admis reste toujours la même. Les cotisations prélevées de chaque membre sont fixées d'après un plan basé sur les calculs les mieux établis quant à la durée probable de l'existence et sur les principes les plus connus de l'assurance sur la vie. Voici près de quatorze ans que l'Association catholique de secours mutuels existe, et néanmoins sa moyenne de décès n'est pas encore de 8 par 1,000 membres."

(à suivre)

MISSIONNAIRES COLONISATEURS

Le père Paradis vient de publier une brochure qui explique l'objet de la fondation faite par lui d'un ordre de missionnaires colonisateurs dits *Missionnaires Oblats de Saint-Jean-Baptiste*.

Voici quelques extraits qui donnent un aperçu satisfaisant de l'œuvre éminentement patriotique entreprise par ce courageux apôtre :

"Comme but général et éloigné, la Société des Missionnaires Oblats de Saint-Jean-Baptiste se propose la *réhabilitation du travail, en tant que devoir imposé à l'homme par son Créateur*, devoir méconnu de nos jours et dont l'oubli entraîne la perte des

cette société qui, pour cette raison, se divise en trois catégories ou degrés lesquels s'harmonisent dans une parfaite unité d'action en vue d'un but final commun à tous : *Pratiquer, enseigner et sanctifier le travail* ; pour lesquelles fins respectives nous avons 1o le prêtre ; 2o le maître ; 3o l'ouvrier.

"En vertu d'une entente avec le gouvernement civil, tel que cela se pratique pour les sociétés de colonisation ordinaire, la Société des Oblats de Saint-Jean-Baptiste devra avoir le privilège exclusif d'opérer dans les circonscriptions d'un territoire déterminé. Cette précaution est importante pour éviter les conflits qui naissent inévitablement des malentendus et d'influences étrangères plus ou moins jalouses ou hostiles. N'entendant empiéter en aucune manière sur les vues et les droits de ses voisins, la Société des Missionnaires Colonisateurs réclame également pour son œuvre la liberté d'action.

"Notre but, en colonisation, est de préparer la paroisse comme étant la forme de civilisation religieuse et civile la plus complète. La paroisse étant fondée, le curé arrive comme à sa place naturelle, et nous disparaissions de la scène pour nous enfermer dans le modeste rôle d'apôtres du travail, dans nos écoles d'arts et métiers, dans nos orphelinats agricoles, et autres institutions analogues, qui peuvent se pratiquer indéfiniment avec profit pour les populations rurales.

"Notre système, inspiré de certains principes du régime féodal, tend, comme nous l'avons dit, selon le désir de Léon XIII, à *ressusciter les corporations ouvrières du Moyen-Age*. La base de notre méthode est l'*union coopérative*. Nous voulons faire de tous nos colons autant de membres actifs de cette UNION, et c'est la condition sine qua non que nous posons à tous ceux qui demandent admission dans notre colonie à titre de propriétaires."

JEAN-BAPTISTES

Le journal *Le Manitoba*, publié à St-Boniface, nous rapporte sur l'organisation d'une nouvelle société St-Jean-Baptiste les détails

quelques délibérations, le reste de la soirée fut passé à la résidence de M. L. O. Lemieux, en amusements, chants nationaux, etc., et l'on ne se dispersa que très tard dans la nuit, enchantés de la réception cordiale et généreuse de M. et Mme Lemieux. Il y aura une autre réunion bientôt à laquelle nous espérons avoir la présence de quelques-uns de nos hommes marquants, qui, soit dit en passant, ne visitent que bien rarement la colonie du Lac-des-Chênes."

Hommes des classes dirigeantes, aidez L'ASSOCIATION qui veut donner une direction droite au mouvement social.

M. D. HÉNAULT, qui demeure au No 19 rue St-Christophe, Montréal, est notre AGENT pour la cité et le district de Montréal. Ce monsieur est autorisé à prendre les abonnements et les annonces, à faire les collections et à signer les reçus.

HOTEL RIENDEAU

Cet hôtel, qui a acquis tant de titres à la popularité parmi le public voyageur, a été transporté de la rue Saint-Gabriel à la place Jacques-Cartier. L'hôtel Riendeau occupe aujourd'hui l'édifice connu autrefois sous le nom d'hôtel Saint-Nicolas, place Jacques-Cartier.

M. Joseph Riendeau, en ouvrant ce nouvel établissement, s'est rendu aux exigences de sa clientèle qui se plaignait de l'exiguïté de l'ancien local. Le nouvel hôtel est situé sur le point le plus central de Montréal, à proximité de l'Hôtel-de-Ville, du palais de justice, des débarcadères des vapeurs de la compagnie R. & O. et de la gare du C.P.R.

Nous avons un ferme désir de donner la plus grande satisfaction à nos pratiques, et dans ce but nous sommes assurés les services des employés les plus capables de la maison Bernard & Allaire, leurs noms seuls seront une preuve de l'attention que nous voulons porter à ceux qui voudront nous honorer de leur confiance ; ils trouveront à notre établissement six des anciennes mains de la maison Bernard & Allaire, ce qui est déjà une garantie de la ponctualité que nous apporterons aux affaires.

Nous nous permettrons de mentionner ici es noms de ceux qui nous sont restés fidèles. FRANÇOIS ALLAIRE, ancien associé de la maison Bernard & Allaire.

L. N. ALLAIRE, pendant treize années gérant de la maison Bernard & Allaire, et d'ailleurs très-bien connu du monde musical.

F. G. ALLAIRE, comptable en chef de la maison Bernard & Allaire.

EDOUARD O'MALLEY, commis-voyageur pour Bernard & Allaire.

MELLE MARY BIUNEAU, pendant huit années chez Bernard & Allaire, en charge du département des machines à coudre et à tricoter.

AUDINATH TREMBLAY, ancien employé.

Malgré les affaires considérables que la maison Bernard & Allaire a faites pendant treize ans, nous avons raison de croire que nous pouvons encore en augmenter le chiffre, et pour arriver à ce but nous avons retenu les services de messieurs de haute capacité et connus avantageusement du public :

GEO HEBERT, organiste de l'église St-Jean-Baptiste de Québec, qui aura la charge du département des pianos, harmoniums et musique en feuilles.

FRED. T. DUNCAN, pendant dix-huit ans à la Singer Manufacturing Co., il sera gérant du département des machines à coudre et à tricoter.

J. T. COOK, ci-devant chez Mess Orme & Son, Ottawa, et chef de Fanfare de Buckingham

J. L. DUPRÉ, pendant plusieurs années chez

Mess. Gervais & Hudon, de Québec. ARTHUR H. GENGE, pendant 10 ans accordeur en chef d'une grande manufacture de la Puissance. Nous le recommandons avec la certitude qu'il donnera satisfaction, connaissant déjà ses hautes capacités.

Nous aurons toujours en magasin les instruments de musique les plus en renom.

PIANOS

VOSE & SON, BOSTON.

BEHRING & SON, NEW-YORK.

HENRY F. MILLER & SON, BOSTON.

R. S. WILLIAMS & SON, TORONTO

HARMONIUMS

W. DOHERTY & CO., CLINTON, ONT.

G. W. CORNWALL & CO., HUNTINGDON, P. Q.

Instruments pour Fanfares

provenant de manufactures Françaises, Anglaises, Allemandes et Américaines.

(à suivre)

MISSIONNAIRES COLONISATEURS

Le père Paradis vient de publier une brochure qui explique l'objet de la fondation faite par lui d'un ordre de missionnaires colonisateurs dits *Missionnaires Oblats de Saint-Jean-Baptiste*.

Voici quelques extraits qui donnent un aperçu satisfaisant de l'œuvre éminemment patriotique entreprise par ce courageux apôtre :

" Comme but général et éloigné, la Société des Missionnaires Oblats de St-Jean Baptiste se propose la *réhabilitation du travail, en tant que devoir imposé à l'homme par son Créateur*, devoir méconnu de nos jours et dont l'oubli entraîne la perte des âmes et le bouleversement des sociétés chrétiennes.

" Four but particulier et immédiat : *la grande œuvre de la colonisation en Canada.*

" Prévenir l'émigration de nos compatriotes ; ramener dans le sein de la patrie ceux dont la Foi est exposée à l'étranger ; fixer notre peuple au sol : le détourner du luxe, de l'oisiveté, de l'ivrognerie, du blasphème ; lui faire aimer la vie simple et paisible des champs ; lui enseigner l'agriculture, les métiers et les arts ; s'emparer de la jeunesse, surtout des enfants pauvres, pour en faire de bons et utiles sujets à la société ; voilà une vaste tâche vraiment digne d'occuper une congrégation religieuse née du pays, formée et adaptée aux exigences du pays et, comme dit Léon XIII, appropriée aux besoins du temps présent.

" A l'exemple du grand apôtre, les missionnaires ne rougiront pas de travailler de leurs mains pour leur propre subsistance, enseignant à leurs frères que le travail est une chose sainte consacrée par Jésus-Christ lui-même qui, de ses mains divines, exerça le métier d'ouvrier.

" Ils travailleront pour eux-mêmes ; ils travailleront pour soutenir les pauvres ; ils travailleront pour déverser sur la société toute entière, sur le pays, ces bienfaits d'utilité publique, dont les meilleurs gouvernements mêmes sont impuissants à doter une nation.

" Un des premiers principes des Oblats de St-Jean-Baptiste est de n'être à charge à personne et de rendre service à tous.

" Trois éléments distincts composent

populations rurales.

" Notre système, inspiré de certains principes du régime féodal, tend, comme nous l'avons dit, selon le désir de Léon XIII, à *ressusciter les corporations ouvrières du Moyen-Age*. La base de notre méthode est *l'union coopérative*. Nous voulons faire de tous nos colons autant de membres actifs de cette UNION, et c'est la condition sine qua non que nous posons à tous ceux qui demandent admission dans notre colonie à titre de propriétaires. "

JEAN-BAPTISTES

Le journal *Le Manitoba*, publié à St-Boniface, nous rapporte sur l'organisation d'une nouvelle société St-Jean-Baptiste les détails suivants que lui communique un correspondant du Lac-des-Chênes :

" A l'instar de tous les autres centres français du Manitoba nous avons voulu aussi fonder une société Saint-Jean-Baptiste, et dans ce but, une assemblée publique de tous les citoyens d'origine française a eu lieu la semaine dernière, à la résidence de M. Henri Olivier. M. A. Marion a été nommé président et M. L. O. Lemieux secrétaire de cette assemblée. M. Roger Marion, M. P. P., en visite ici avec sa famille, avait été spécialement invité à cette réunion, et nous avons été heureux d'entendre son chaleureux appel en faveur de l'union qui doit exister parmi nous, plus particulièrement dans un moment où nos droits les plus chers sont menacés. M. Marion nous engagea fortement à former une société nationale, afin de cimenter cette union par des réunions fréquentes où seraient discutées toutes les questions qui nous intéressent et pour nous préparer à la défense lorsque nous serons attaqués.

" Il a été résolu unanimement qu'un comité composé de MM. Magloire Masson, Camille David, Jean-Bte Martel, Louis O. Lemieux, Amable Marion, Henri Olivier, Alphonse Béliveau, Chs Masson, Joseph Marcotte, Moïse Courchène et Joseph Gatrie soit nommé pour préparer une constitution et des règlements pour la nouvelle société. Après

à prendre les abonnements et les annonces, à faire les collections et à signer les reçus.

HOTEL RIENDEAU

Cet hôtel, qui a acquis tant de titres à la popularité parmi le public voyageur, a été transporté de la rue Saint-Gabriel à la place Jacques-Cartier. L'hôtel Riendeau occupe aujourd'hui l'édifice connu autrefois sous le nom d'hôtel Saint-Nicolas, place Jacques-Cartier.

M. Joseph Riendeau, en ouvrant ce nouvel établissement, s'est rendu aux exigences de sa clientèle qui se plaignait de l'exiguïté de l'ancien local. Le nouvel hôtel est situé sur le point le plus central de Montréal, à proximité de l'Hôtel-de-Ville, du palais de justice, des débarcadères des vapeurs de la compagnie R. & O. et de la gare du C.P.R. Les chambres sont spacieuses, meublées à neuf, bien aérées et pourvues de toutes les améliorations modernes pour le confort des occupants.

Quant à la table, qu'il nous suffise de dire que le menu est toujours préparé avec la variété et la recherche qui ont obtenu à Joseph Riendeau la renommée d'un maître d'hôtel de premier ordre. La cave de l'établissement est toujours pourvue de vins et de liqueurs de choix.

Une visite est sollicitée pour que le lecteur puisse se convaincre qu'il n'y a aucune exagération dans cette annonce.

TELEPHONE, No 240

FRANÇOIS ALLAIRE,

L.-N. ALLAIRE.

ALLAIRE, FILS & CIE

Propriétaires de l'ancien bloc BERNARD & ALLAIRE, coin des Rues St-Jean et St-Stanislas, Haute-Ville.

INSTRUMENTS POUR FANFARES, PIANOS, HARMONIUMS, VIOLONS, ACCORDÉONS, etc., MOULINS A COUDRE ET A TRICOTER.

Nous prenons respectueusement la liberté de vous informer de la dissolution prochaine de la société Bernard & Allaire, nous continuerons les affaires sous les noms et raison de Allaire, Fils & Cie.

Notre nouvelle maison est ouverte depuis le 1er mai dans l'ancien bloc Bernard & Allaire dont nous avons fait l'acquisition ; les améliorations considérables que nous y avons faites, nous mettent en position de vous dire que nous avons maintenant le plus beau magasin dans ce genre d'affaires à Québec.

à la Singer Manufacturing Co., il sera gérant du département des machines à coudre et à tricoter.

J. T. COOK, ci-devant chez Mess Orme & Son, Ottawa, et chef de Fanfare de Buckingham
J. L. DUPRÉ, pendant plusieurs années chez Mess. Gervais & Hudon, de Québec.

ARTHUR H. GENGE, pendant 10 ans accordeur en chef d'une grande manufacture de la Puissance. Nous le recommandons avec la certitude qu'il donnera satisfaction, connaissant déjà ses hautes capacités. Nous aurons toujours en magasin les instruments de musique les plus en renom.

PIANOS

VOSE & SON, BOSTON.

BEHRING & SON, NEW-YORK.

HENRY F. MILLER & SON, BOSTON.

R. S. WILLIAMS & SON, TORONTO

HARMONIUMS

W. DOHERTY & CO., CLINTON, ONT.

G. W. CORNWALL & CO., HUNTINGDON, P. Q.

Instruments pour Fanfares

provenant de manufactures Françaises, Anglaises, Allemandes et Américaines.

Notre département de musique en feuilles, sera toujours des mieux assortis, et nous aurons toujours en mains les plus récentes publications de musique vocale ou instrumentale, sacrée ou profane.

Nous avons aussi reçu un très bel assortiment de bancs et tapis de pianos, accordéons, violons et en un mot nous aurons toujours en mains les articles en demande dans un magasin de musique bien assorti.

Pour faciliter nos affaires, nous avons divisé l'établissement en départements de manière que chaque branche se trouve complètement séparée des autres.

1er ÉTAGE—Salons de pianos ; le fini de cette chambre est du dernier goût et très riche.

2ème ÉTAGE—Salon pour harmoniums d'Églises et de maisons.

3ème Étage—Moulin à coudre et à tricoter, des marques suivantes :

MOULINS A COUDRE

" DOMESTIC " " QUÉBEC B " " RAPID "

MOULINS A TRICOTER

" WORLD STAR "

dont le travail se fait avec perfection et rapidité.

4ème ÉTAGE—Ateliers de réparations pour Pianos, Harmoniums, Moulin à coudre et à tricoter.

Nous sollicitons une visite, et nous croyons pouvoir vous assurer que lorsque vous aurez vu la qualité supérieure de nos instruments et leurs bas prix, vous nous favoriserez de vos commandes, qui recevront une attention toute particulière.

Veuillez agréer nos civilités les plus empressées.

FRS ALLAIRE

L.-N. ALLAIRE.

juillet 12 1890.—1 m.

UNE DECISION POUR LES GREVISTES

(Du *Moniteur du Commerce*)

Le mouvement social qui s'affirme de plus en plus et les succès remportés par les associations ouvrières font oublier trop souvent à ces dernières qu'elles ne sont pas seules à avoir des droits, et qu'à moins d'y faire beaucoup attention, elles en arriveront, comme cela est arrivé autrefois pour tous les dominateurs, peuples ou individus, à tomber dans un DESPOTISME INTOLÉRABLE.

Comme le mouvement en question prend en Canada des proportions assez fortes et qu'il est encore dans sa période paisible, il est utile de rappeler à la fois aux capitalistes comme aux travailleurs que le monde ne marche qu'au moyen de règles immuables d'équilibre et que toute tentative de briser ces règles doit être étouffée à ses débuts.

En mai dernier une grève éclatait parmi les ouvriers charbonniers d'une localité voisine de Charleroi, en Belgique, qui voulurent faire renvoyer un de leurs compagnons parce qu'il avait travaillé la veille, au lieu de prendre part à la manifestation pour les huit heures. Refus énergique de la Direction d'obtempérer à cette injonction. De la grève et puis affaire portée devant le Conseil des Prud'hommes, qui a rendu le jugement suivant :

" Attendu que l'action a pour objet le paiement d'une somme de dix francs que la demanderesse réclame à chacun des défendeurs, à titre d'indemnité, pour abandon furtif et sans motif de leur travail, les deux et trois mai dernier ;

" Attendu qu'il est d'usage constant et général dans les charbonnages du bassin de Charleroi, que le contrat de louage d'ouvrage, conclu sans expression de durée, ne peut prendre fin que moyennant un préavis de quinze jours ;

" Attendu que cet usage, consacré par de nombreuses décisions de ce siège, a force de loi pour les parties contractantes et qu'il n'appartient pas plus à l'ouvrier qu'au maître de le modifier par l'effet de sa seule volonté ;

" Attendu qu'il est reconnu au procès

ouvriers qui se mettent en grève sans préavis ;

" Attendu que la tolérance que les directeurs de charbonnages ont montrée dans le passé dans des circonstances analogues n'a pu avoir pour résultat de les engager pour l'avenir ni d'assurer indéfiniment l'impunité aux violations des contrats ;

" Attendu que la demanderesse est fondée à réclamer aux défendeurs le montant du préjudice qu'elle a souffert ;

" Attendu que la dite demanderesse, en considération du peu de durée de la grève, consent à ne réclamer pour tous dommages-intérêts que les frais de la présente instance ;

" Par ces motifs, le conseil dit que c'est à tort et au mépris de leurs engagements que les défendeurs ont délaissé leur travail les deux et trois mai dernier ; qu'en agissant ainsi, ils se sont rendus passibles de dommages causés à la demanderesse :

" Donne acte à celle-ci de ce qu'elle renonce aux dommages-intérêts réclamés, et condamne les défendeurs aux dépens, taxés à la somme de 6.55 f. "

Nous avons cité cette décision au long parce qu'elle consacre encore une fois le principe de la liberté du travail pour chaque individu séparément.

JUSTICE AUX OUVRIERS

Nous reproduisons du journal montréalais *La Patrie*, l'entrefilet qui suit :

" Lors du petit voyage de M. Mercier à Rigaud, un jour de la semaine dernière, des terrassiers du chemin de fer d'Ottawa à Vaudreuil, qui est en voie de construction, prièrent le premier ministre de prendre des mesures pour leur faire payer quelques salaires qui leur sont dûs par un tâcheron.

" Avec la considération que M. Mercier apporte dans ses rapports avec les classes ouvrières, il écouta les plaintes de ces terrassiers avec bienveillance et promit de leur faire rendre justice.

" M. A. Charlebois, l'entrepreneur des travaux, promit à son tour, que ces

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

(DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ETATS-UNIS)

— AUSSI —

D'INSTRUMENTS de Fabrique CANADIENNE

TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS



Heintzman & Cie, (Le favori des Artistes.)
Wm. Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Mason & Risch.,
Scheidmayer & Cie. Etc.

COUCHETTES EN FER,
PAILLASSES A RESSORTS,
MATELAS EN LAINE,
COFFRES DE SURETÉ,
VITRINES DE COMPTOIRS,
MACHINES A TORDRE

— AINSI QUE LES HARMONIUMS

Wm. Bell et Cie.,
Dominion et Cie.,
Thomas et Cie.,
Scheidmayer et Cie., Etc.

Une visite à notre établissement pourra convaincre les plus incrédules qu'il est inutile d'aller à Montréal ou ailleurs, au détriment de la prospérité commerciale de notre ville, pour faire l'acquisition d'un PIANO, ou d'un HARMONIUM de PREMIÈRE CLASSE.

Nos pianos HEINTZMAN & Cie, ne sont surpassés par aucun autre instrument.

La maison HEINTZMAN & Cie, a 38 années d'expérience dans la fabrication de pianos sur ce continent.

Le chef de cette importante maison a fabriqué avec succès PENDANT PLUSIEURS ANNÉES des instruments en ALLEMAGNE, avant de venir tenter fortune en Amérique où il vint se fixer en 1850 à Buffalo, N. Y., puis en 1860 à Toronto, où MM. Heintzman & Cie possèdent d'immenses ateliers munis de tout ce qu'il y a de plus amélioré en fait de machines, etc.

M. Heintzman, père, ainsi que ses trois fils sont tous des ouvriers praticiens.

tempérer a cette injonction. De la grève et puis affaire portée devant le Conseil des Prud'hommes, qui a rendu le jugement suivant :

“ Attendu que l'action a pour objet le paiement d'une somme de dix francs que la demanderesse réclame a chacun des défendeurs, a titre d'indemnité, pour abandon furtif et sans motif de leur travail, les deux et trois mai dernier ;

“ Attendu qu'il est d'usage constant et général dans les charbonnages du bassin de Charleroi, que le contrat de louage d'ouvrage, conclu sans expression de durée, ne peut prendre fin que moyennant un préavis de quinze jours ;

“ Attendu que cet usage, consacré par de nombreuses décisions de ce siège, a force de loi pour les parties contractantes et qu'il n'appartient pas plus a l'ouvrier qu'au maître de le modifier par l'effet de sa seule volonté ;

“ Attendu qu'il est reconnu au procès que les défendeurs ont, le deux mai dernier, en compagnie d'un grand nombre d'autres ouvriers, abandonné leur besogne en invoquant comme motif le refus de la Direction de renvoyer un ouvrier qui avait travaillé le premier mai ;

“ Attendu que la conduite des défendeurs est inexcusable, qu'elle constitue une violation flagrante de leurs engagements en même temps qu'une atteinte à la liberté du travail d'un de leurs compagnons ;

“ Attendu que le départ subit des défendeurs ne peut se légitimer par la raison alléguée que ce départ aurait eu lieu en masse et constituerait un commencement de grève ; qu'il n'est pas plus permis de manquer a ses engagements en masse qu'isolément ; que la circonstance dont les défendeurs se prévalent aggrave leurs torts au lieu de les atténuer ;

“ Attendu que la grève n'est un droit pour les ouvriers qu'a la condition de respecter les délais permis par l'usage pour mettre fin au contrat qui les lie ; que tout agissement contraire constitue l'abus de ce droit ;

“ Attendu que les défendeurs invoquent vainement encore que jamais l'on ne réclame des dommages-intérêts aux

JUSTICE AUX OUVRIERS

Nous reproduisons du journal montréalais *La Patrie*, l'entrefilet qui suit :

“ Lors du petit voyage de M. Mercier a Rigaud, un jour de la semaine dernière, des terrassiers du chemin de fer d'Ottawa a Vaudreuil, qui est en voie de construction, prièrent le premier ministre de prendre des mesures pour leur faire payer quelques salaires qui leur sont dûs par un tâcheron.

“ Avec la considération que M. Mercier apporte dans ses rapports avec les classes ouvrières, il écouta les plaintes de ces terrassiers avec bienveillance et promit de leur faire rendre justice.

“ M. A. Charlebois, l'entrepreneur des travaux, promit a son tour, que ces arriérages leur seraient payés au mois de septembre, date a laquelle il espère que les travaux seront achevés.”

L'OPINION D'UN PATRON

Nous lisons quelque part les réflexions suivantes :

“ Un grand manufacturier de Chicago disait dernièrement : — J'ai remarqué que l'ouvrier qui est surmené est précisément celui qui s'arrête au cabaret en retournant chez lui. Les excès du travail et les logements tristes et sombres sont les principaux pourvoyeurs du vice et de l'ivrognerie. Les esprits étroits prennent l'effet pour la cause et, partant d'un point de vue faux, déclarent qu'il faut s'occuper des effets plutôt que de chercher a supprimer la cause. Changez l'état social qui fait que pour la classe ouvrière les logements sains et les heures de loisir sont impossibles, et vous verrez bientôt disparaître l'intempérance.”

Abonnez-vous à L'ASSOCIATION, journal ami des classes ouvrières.

PAILLASSES A RESSORTS,
MATELAS EN LAINE,
COFFRES DE SURETÉ,
VITRINES DE COMPTOIRS,
MACHINES A TORDRE

— AINSI QUE LES HARMONIUMS

Wm. Bell et Cie.,
Dominion et Cie.,
Thomas et Cie.,
Scheldmayer et Cie., Etc.

Une visite a notre établissement pourra convaincre les plus incrédules qu'il est inutile d'aller a Montréal ou ailleurs, au détriment de la prospérité commerciale de notre ville, pour faire l'acquisition d'un PIANO, ou d'un HARMONIUM de PREMIERE CLASSE.

Nos pianos HEINTZMAN & Cie, ne sont surpassés par aucun autre instrument.

La maison HEINTZMAN & Cie, a 38 années d'expérience dans la fabrication de pianos sur ce continent.

Le chef de cette importante maison a fabriqué avec succès PENDANT PLUSIEURS ANNÉES des instruments en ALLEMAGNE, avant de venir tenter fortune en Amérique où il vint se fixer en 1850 a Buffalo, N. Y., puis en 1860 a Toronto, où MM. Heintzman & Cie possèdent d'immenses ateliers munis de tout ce qu'il y a de plus amélioré en fait de machines, etc.

M. Heintzman, père, ainsi que ses trois fils sont tous des ouvriers pratiques.

Ils surveillent personnellement leurs ateliers.

Tous les DESSINS, PLANS, MODELES, etc., sont faits par eux.

Les ACTIONS en usage dans les Pianos Heintzman & Cie, sortent des ateliers de la célèbre maison WESSELL, NICKELL & GROSS, de NEW-YORK. UNE AMELIORATION IMPORTANTE, au moyen de laquelle TROIS JOINTURES ou CHARNIERES ont été SUPPRIMEES, a été introduite dans cette action par MM. Heintzman & Cie. Cette amélioration, pour laquelle MM. Heintzman & Cie, ont obtenu des LETTRES PATENTES, est leur PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE.

Elle ne se trouve dans aucun autre instrument.

Les pianos Heintzman et Cie, ont toujours remporté les PREMIERS PRIX dans toutes les expositions où ils ont été exhibés.

Le MODELE en est artistique,

Le FINI en est parfait,

La SONORITE nette et pure,

La TOUCHE élastique et souple,

Le MAINTIEN DE L'ACCORD merveilleux.

Nos Harmoniums de Wm. Bell et Cie, sont de véritables MERVEILLES sous le double rapport du FINI et des QUALITÉS MUSICALES

Aussi.—Les célèbres machines a coudre NEW WILLIAMS et DAVIS a entraînement vertical.

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS MUSICALES REÇUES CHAQUE SEMAINE.

GERVAIS & HUDON

No. 219 Rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec.

TÉLÉPHONE NO. 272

LE GUIDE FRANÇAIS

DES

ETATS-UNIS

TROISIÈME ÉDITION

CONTENANT LES NOMS, LE GENRE D'AFFAIRES
ET L'ADRESSE DES

Marchands, manufacturiers, hommes de profession, ainsi que des messieurs du clergé,

Journaux, Publications françaises, Collèges, Convents, Ecoles et Sociétés Canadiennes des

ETATS-UNIS.

CLASSIFIÉS PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, PAR CATÉ-
GORIES ET PAR ÉTAT.

Suivi d'une foule d'autres Statistiques et Renseignements précieux sur tous les Centres Canadiens de la RÉPUBLIQUE AMÉRICAINE, DES GUIDES DE COHOES, N. Y., LOWELL, WORCESTER, FALL RIVER, HOLYOKE, MASS., MANCHESTER, N. H., BIDEFORD et LEWISTON, ME., WOODSOCKET, R. I., DETROIT, MICH., ST. PAUL et MINNEAPOLIS, MINN., contenant les noms de tous nos compatriotes, et de toutes autres personnes qui nous seront requis de faire le recensement par le Bureau de la paroisse ou les principaux Marchands canadiens, pourvu que ces réquisitions nous parviennent avant le 1er Août.

Nous étions loin de croire, lorsque nous avons fondé l'œuvre du **GUIDE FRANÇAIS**, en 1887, que nous serions obligés d'en étendre si vite le cadre. Il est vrai que nous connaissions l'immense portée qu'une telle publication devait atteindre, si elle était faite judicieusement et aussi exactement que les distances, les temps, les moyens et les mille autres difficultés qui se présentent généralement dans toutes les grandes entreprises, le permettaient; cependant, la première édition dite *Guide de la Nouvelle Angleterre* et la deuxième édition connue sous le nom de *Guide de la Nouvelle Angleterre et de l'Etat de New-York*, ont été si bien accueillies et reconnues par tous si utiles, si nécessaires, si importantes pour notre cause *Religieuse* et *Nationale*, que nous avons décidé de publier, en 1891

Le GUIDE FRANÇAIS des ETATS-UNIS

Inutile de dire, ici, ce que coûtera cette gigantesque entreprise; tous, vous le savez, nous n'en doutons pas, et tous aussi vous désirez sincèrement son succès: alors, que Prêtres et Laïques, Commerçants et Industriels y donnent leur concours, leur encouragement, afin que nous puissions connaître la véritable situation des Canadiens-Français, aux Etats-Unis. En raison de l'immense travail de cette troisième édition et des frais énormes qu'elle nécessitera, le prix sera de

DEUX PIASTRES,

Dont une piastre payable d'avance et une piastre payable sur livraison qui aura lieu en MARS 1891.

LES ANNONCES SERONT INSCRITES AUX PRIX SUIVANTS :

UNE PAGE, papier blanc	\$25.00	de couleur	\$35.00
UNE DEMIE,	15.00	"	20.00
UN TIERS,	10.00	"	15.00
UN QUART,	5.00	"	12.00
UN HUITIÈME,	5.00	"	7.00
UNE PETITTE,	2.00	"	2.00

Des espaces sur la reliure et ailleurs seront vendus sur application, à un tarif spécial, suivant l'endroit.
Chaque annonceur recevra une copie de l'ouvrage GRATIS et son nom sera inscrit en lettres CAPITALES. Les souscripteurs auront le même privilège en payant de \$1 à \$5.00 suivant le tarif.

LE "SUN" PARTICIPATION

(suite)

La participation aux bénéfices a été le sujet de nombreuses polémiques, d'approbations enthousiastes et de critiques acerbes. En pareille matière, l'opinion des praticiens doit avoir plus de poids que celle des théoriciens; et pour démontrer les heureux résultats obtenus par l'application de la participation, il suffit de faire connaître l'opinion de ceux qui l'ont appliquée.

Opinion de quelques industriels faisant participer leurs ouvriers aux bénéfices de l'exploitation sur les résultats de la participation.

BARBAS, TASSART ET BALAS :

Extrait de la déposition de M. Barbas devant la commission d'enquête :

" Nous considérons, comme la maison Leclair, qu'une grande partie des succès de notre maison est due à l'institution de la participation aux bénéfices, ainsi qu'à notre société de secours mutuels et à l'école professionnelle que nous avons établie au moment favorable.

" La participation a un mérite que nous plaçons au premier rang : c'est celui d'avoir un personnel stable; ce ne sont pas des rouleurs d'ateliers qui deviennent participants, et lorsque ces mêmes ouvriers ont un carnet constatant une épargne de \$600, qui va en grossissant chaque année par la part annuelle du bénéfice qui vient s'ajouter à celle des intérêts à 5 pour 100; qu'indépendamment de ces avantages, ils sont à peu près assurés d'avoir du travail toute l'année : que, dans la même maison, ils trouvent une société de secours mutuels toute organisée, une école professionnelle pour leurs enfants, soit ouvriers, soit employés; enfin, une assurance contre les accidents dont la prime est entièrement payée par la maison, ces ouvriers-là sont forcément rangés et sérieux.

Extraits des documents exposés par la maison

" Notre propre expérience prouve donc que la participation est une économie de production et un élément actif de prospérité pour tous et pour la maison.

" Du reste, de quelque côté qu'on porte

Compagnie d'Assurance sur la Vie,
du Canada

M. LOUIS TESSIER,
GÉRANT A QUÉBEC.

67 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument **sans conditions**. Elle paie les réclamations promptement **sans attendre 60 ou 90 jours**.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée**.

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle **il n'y aura aucune restriction vexatoire** en cas de SUICIDE, EMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION et TRANSPORT DE POLICE, comme il s'en trouve dans les polices des autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de **sept pour cent (7%)** étant le **taux le plus élevé** acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

12 juillet 1890

UNITED STATES LIFE

Organisée en 1850

Bureau principal à NEW YORK

BILAN DE 1889 — Augmentation d'actif, augmentation de surplus, augmentation de polices émises et d'affaires faites, augmentation d'assurances en force.

Cette compagnie, à part plusieurs systèmes très avantageux, présente aussi un plan d'assurance de vie à très bon marché, garanti par une police des plus libérales.

Hommes d'affaires et de bons agents

" Dans une lettre adressée au Président de la Commission des Associations ouvrières, M. Goffinan, le fondateur de la Participation aux bénéfices dans la Maison Barbas, Tassart et Balas, dit :

" En principe nous plaçons la participation aux bénéfices comme institution d'économie de production et non comme elle a été appelée trop souvent, un acte philanthropique qui aurait eu pour effet d'abaisser le participant qui en aurait été l'objet au lieu de l'élever comme nous en avons l'intention.

" Nous avons dit, qu'il ne fallait pas considérer la participation aux bénéfices comme une panacée universelle; mais il nous sera bien permis d'indiquer, sommairement, quelques-uns des avantages réalisés dans un grand nombre de maisons qui en ont fait l'application :

" 1o Dans ma pensée, je n'hésite pas à placer au premier rang: que c'est un moyen de produire économiquement; à l'appui de cette opinion je dirai que toutes les maisons qui sont entrées dans cette voie, résolument et avec méthode, ont toutes réussi, et pas une n'y a renoncé;

" 2o La participation rend solidaires le capital, la direction et le travail, ce qui constitue une grande force et sert à élever le niveau du savoir professionnel en rendant meilleur l'apprentissage, trop abandonné de nos jours;

" 3o Cette organisation permet d'établir des sociétés de secours mutuels dans chaque maison, ce qui ramène la bonne et véritable fraternité entre tous les membres participants;

" 4o Il est permis d'obtenir à des conditions très avantageuses, des assurances collectives sur la vie et contre les accidents, des caisses de retraite pour la vieillesse, etc., etc.

" 5o La participation aux bénéfices n'est-elle pas destinée à devenir, dans un délai plus ou moins long, la pépinière des sociétés coopératives de production, comme cela a eu lieu dans diverses maisons, notamment dans celle de M. Leclair? Le succès de cette dernière fait souhaiter qu'elle ait beaucoup d'imitatrices. L'avenir appartient à tous; nul ne peut être affirmatif, mais il est permis d'espérer qu'il en sera ainsi; la participation sera le stage de la coopération.

" M. BÉSSÉLIERE : —

Le Guide Français des États-Unis, par tous si utiles, si nécessaires, si importantes pour notre cause Religieuse et Nationale, que nous avons décidé de publier, en 1891

Le GUIDE FRANÇAIS des ETATS-UNIS

Inutile de dire, ici, ce que coûtera cette gigantesque entreprise : tous, vous le savez, nous n'en doutons pas, et tous aussi vous désirez sincèrement son succès ; alors, que Prêtres et Laïques, Commerçants et Industriels y donnent leur concours, leur encouragement, afin que nous puissions connaître la véritable situation des Canadiens-Français, aux États-Unis. En raison de l'immense travail de cette troisième édition et des frais énormes qu'elle nécessitera, le prix sera de

DEUX PIASTRES,

Dont une piastre payable d'avance et une piastre payable sur livraison qui aura lieu en MARS 1891.

— : 000 : —

LES ANNONCES SERONT INSCRITES AUX PRIX SUIVANTS :

UNE PAGE, papier blanc	\$25.00	de couleur	\$35.00
UNE DEMIE,	15.00	"	20.00
UN TIERS,	10.00	"	15.00
UN QUART,	8.00	"	12.00
UN HUITIÈME,	5.00	"	7.00
UNE FEUILLE,	40.00	"	40.00

Des espaces sur la reliure et ailleurs seront vendus sur application, à un tarif spécial, suivant l'endroit.

Chaque annonceur recevra une copie de l'ouvrage GRATIS et son nom sera inscrit en lettres CAPITALES. Les souscripteurs auront le même privilège en payant de \$1 à \$5.00 suivant le type.

— : + + + : —

IMPORTANT

Le nom, l'occupation et l'adresse de chaque souscripteur seront publiés, soit qu'il demeure au Canada, en Europe ou ici, chaque pays formant un département spécial. Ainsi, que tous ceux qui désirent faire connaître leur adresse à leurs parents et amis s'empressent de souscrire.

— : 0 + 0 : —

Nous ne croyons pas nécessaire de donner ici, comme il y a deux ans, les témoignages que nous avons reçus ; qu'il nous suffise de dire que *Sa Sainteté L. on XIII a reçu avec plaisir notre Livre* et qu'Elle nous a accordé sa Bénédiction Apostolique.

Son Excellence Benjamin Harrison, Président des États-Unis d'Amérique, a aussi reçu le GUIDE, et nous avons été honoré du patronage officiel des gouvernements de Québec et d'Ottawa.

Ceci suffit, croyons-nous, pour convaincre tous les vrais et sincères Canadiens-Français de l'importance de cette publication et nous aimons à croire que tous s'empresseront d'annoncer ou de souscrire ainsi que l'indiquent les bulletins suivants :

La Société de Publications Françaises

1028

ETATS-UNIS

Boîte de Poste, No 638 Lowell, Mass

— : 000 : —

Le GUIDE FRANÇAIS des ETATS-UNIS

1890.
La Société de Publications Françaises des États-Unis, publiera... annonce dans "Le Guide Français des États-Unis," devant occuper l'espace d... page dont le prix sera... Dollars, payable lorsque l'ouvrage sera publié, et sur présentation de ce contrat, y compris une copie du livre.

Nom.....
Occupation.....
(Veuillez signer et retourner) Adresse.....

La Société de Publications Françaises des États-Unis, veuillez me considérer comme souscripteur au volume ci-dessus nommé, pour lequel je vous envoie d'avance UN DOLLAR et je m'engage à vous payer, sur livraison, la balance du prix de souscription, \$1.00, pourvu que mon nom, occupation et adresse y soient inscrits comme suit :

Nom.....
Occupation.....
Adresse.....

(Veuillez signer, couper ceci et retourner.)

UNITED STATES LIFE

Organisée en 1850

Bureau principal à NEW YORK

BILAN DE 1889 — Augmentation d'actif, augmentation de surplus, augmentation de polices émises et d'affaires faites, augmentation d'assurances en force.

Cette compagnie, a part plusieurs systèmes très avantageux, présente aussi un plan d'assurance de vie à très bon marché, garanti par une police des plus libérales.

☞ Bonnes offres à de bons agents.

S'adresser à

B.-V. BERNIER,

Agent général,

133 rue St-PIERRE, Basse-Ville, Québec

5 juillet 1890. 1a

AUX MEMBRES DU CLERGE

EN RÉCEPTION :

100 Quarts Colli
100 Octaves Colli
50 Quarts Vin Cettes
50 Quarts Taragona blanc.

☞ Ces vins sont analysés par des experts et recommandés pour la messe

— AUSSI —

A Notre Ferme modèle du Château--Richer, 150 canards Pékin, pour la re-production.

PRIX :—\$ 5.00 pour 3 canards
9.00 " 6 "
16.00 " 12 "

A. TOUSSAINT,

Marchand en gros de Vins et Liqueurs

ENTREPOT :—27 Rue Notre-Dame Basse-Ville, Québec.

12 juillet 1890.

carnet constatant une épargne de \$600, qui va en grossissant chaque année par la part annuelle du bénéfice qui vient s'ajouter à celle des intérêts à 5 pour 100 ; qu'indépendamment de ces avantages, ils sont à peu près assurés d'avoir du travail toute l'année ; que, dans la même maison, ils trouvent une société de secours mutuels toute organisée, une école professionnelle pour leurs enfants, soit ouvriers, soit employés ; enfin, une assurance contre les accidents dont la prime est entièrement payée par la maison, ces ouvriers-là sont forcément rangés et sérieux.

Extraits des documents exposés par la maison

" Notre propre expérience prouve donc que la participation est une économie de production et un élément actif de prospérité pour tous et pour la maison.

" Du reste, de quelque côté qu'on porte les yeux, cette affirmation est confirmée par les faits : on ne voit, en effet, que le succès dans toutes les maisons qui pratiquent la participation et on constate que toutes celles, sauf une, qui l'ont adoptée en France, la conservent précieusement.

" La participation présente de nombreux avantages ; elle favorise l'apprentissage, elle développe les qualités industrielles les plus essentielles chez les ouvriers : le savoir la stabilité et le dévouement ; elle est une économie de production, une source de bénéfices pour les ouvriers comme pour le patron, un instrument de prospérité et de transmission des établissements. Voilà pour le côté purement industriel. D'autre part la participation développe la dignité et la moralité des ouvriers, elle fait leur éducation économique, dissipe bien des erreurs au sujet du travail, supprime le prétexte des grèves, et peut servir d'initiation à la coopération. Rapprochant les ouvriers entre eux et les patrons des ouvriers, elle les unit par un lien d'intérêt qui, tôt ou tard, se transforme en lien de sympathie et détruit l'antagonisme. Elle donne satisfaction à une légitime ambition, dégage l'avenir des sombres perspectives de la misère, et substitue dans les cœurs des pensées douces aux réflexions amères.

" Il est bon de noter enfin que dans un cas d'accident ou de décès qui vient brusquement priver une maison de son chef, le noyau des participants peut être le salut de la famille en conservant la vie à l'établissement et en la préservant d'une liquidation ruineuse.

des sociétés de secours mutuels dans chaque maison, ce qui ramène la bonne et véritable fraternité entre tous les membres participants ;

" 4o Il est permis d'obtenir à des conditions très avantageuses, des assurances collectives sur la vie et contre les accidents, des caisses de retraite pour la vieillesse, etc., etc.

" 5o La participation aux bénéfices n'est-elle pas destinée à devenir, dans un délai plus ou moins long, la pépinière des sociétés coopératives de production, comme cela a eu lieu dans diverses maisons, notamment dans celle de M. Leclaire ? Le succès de cette dernière fait souhaiter qu'elle ait beaucoup d'imitatrices. L'avenir appartient à tous ; nul ne peut être affirmatif, mais il est permis d'espérer qu'il en sera ainsi ; la participation sera le stage de la coopération.

" M. BESSELIEVRE :—

" Nous sommes, avant tout, convaincus que si la loi ne peut pas obliger le patron à partager ses bénéfices avec ses ouvriers, l'intérêt bien entendu des chefs d'industrie leur recommande de le faire.

" Ce que je désire prouver, c'est que dans la grande industrie, où la surveillance est moins active que dans la petite, le patron a intérêt à associer ses ouvriers :

" 1o Cette mesure ne lui coûtera rien. L'ouvrier qui sait qu'il travaille pour son compte, et que son gain croîtra d'autant plus qu'il accomplira mieux et plus promptement sa tâche, fera des efforts qui augmenteront certainement les bénéfices de l'établissement.

" 2o L'inconvénient du salaire fixe est de créer un antagonisme entre l'ouvrier et le patron, le premier ayant la tendance de demander le plus cher possible, et le second d'exiger beaucoup en payant peu. Cette situation doit nécessairement conduire à des conflits.

" Les grèves jouent dans l'industrie le rôle des guerres entre peuples, laissant derrière elle les esprits aigris et les bourses vides. L'expérience prouve que, dans les établissements où la participation existe, il n'y a jamais de grèves, et que les rapports entre patrons et ouvriers vont s'améliorant sans cesse.

" 3o Enfin le capital que les ouvriers amasseront leur permettra de donner une meilleure instruction à leurs enfants, et il est certain qu'un ouvrier privé de toute instruction rend de moins bons services que

celui dont l'intelligence aura été développée par l'étude. De même qu'un Etat tout entier profite de l'instruction de tous, de même une famille industrielle devra profiter de l'instruction de tous ses membres.

« Les parents, d'ailleurs, ayant quelque épargne, n'auront pas besoin du gain de leurs enfants pour les aider à vivre, et ils pourront ne pas les astreindre trop jeunes à un travail contraire au développement de leurs forces.

MAGASIN DU BON MARCHÉ.

M. FILLON.—« Cette organisation profite, dans une large mesure, aux employés, car la part de bénéfices que la maison abandonne à ses collaborateurs leur crée une situation exceptionnelle. Beaucoup de chefs de comptoir étant intéressés dans les bénéfices de la maison ont intérêt à faire des achats avantageux, à surveiller la bonne tenue de leur personnel, à rechercher toutes les économies possibles pour la maison et, sous ce rapport, nous n'avons qu'à nous féliciter, je le répète, de notre organisation. Notre caisse de prévoyance est une institution dont nous n'avons ici qu'à nous louer. Elle assure aux moins favorisés, parmi nos employés, une certaine tranquillité pour l'avenir et elle les attache à la maison. Tout le monde est intéressé au bon fonctionnement de la maison et c'est pour cela qu'elle a obtenu des résultats très satisfaisants.

« Les grèves sont impossibles dans notre maison, parce que les chefs de comptoir et de service sont intéressés dans les bénéfices réalisés. En outre les employés qui font partie de la Caisse de Prévoyance, ont pour la plupart, un capital trop important dans cette caisse pour faire quoi que ce soit qui la leur ferait perdre, et de plus, le chiffre des appointements qui leur sont alloués retient encore les employés dans la maison.

M. BUTNER-THIERRY.—« Pour les ouvriers leur épargne à la compagnie d'assurance leur permet d'envisager l'avenir plus tranquillement. En grossissant, elle exercera sur eux son influence, même hors l'atelier.—comme je l'ai déjà vu ailleurs.

« Pour moi, la participation m'a rendu le service de m'entourer d'un certain nombre d'employés et d'ouvriers plus désireux que jadis de bien produire. Il s'est établi entre eux et moi des relations plus affectueuses et plus confiantes. Nous y avons gagné en sécurité, et notre vie commune est plus facile. Je me sens encouragé par leur attitude cordiale, qui me soutient dans

lieu, mon père a insisté pour ne faire le partage que tous les ans, mais les ouvriers, qui n'avaient aucune notion économique, qui ne connaissaient pas les exigences d'une industrie, persistèrent dans leur demande et firent échouer l'entreprise.

« Aujourd'hui, les ouvriers peuvent avoir encore des idées fausses, mais leur éducation se fera par la pratique de la participation. En ce qui me concerne, ce serait à refaire que je le ferais encore. Notre situation est améliorable, et tous les ans, d'un commun accord, nous faisons des modifications. Lorsqu'un ouvrier entre dans la maison, on lui donne un livret sur lequel sont mentionnés les résultats obtenus par la participation et les comptes rendus des dix assemblées qui ont eu lieu jusqu'à présent.

« Nous sommes une trentaine de patrons en France qui pratiquons la participation : si notre exemple était suivi, un grand pas serait fait dans la voie de l'union des patrons et des ouvriers, du capital et du travail.

« Quant à la mesure de la répartition, je ne saurais l'indiquer : peut-être un jour donnera-t-on un tiers à l'intelligence, un tiers au capital, un tiers au travail : c'est ma conviction, mais, quant à présent, j'estime qu'il faut laisser chacun faire la participation à sa guise, suivant les besoins de l'industrie qu'il exerce.

(à suivre)

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur,

Je vois que votre journal *L'Association* consacre presque à chaque numéro un article élaboré sur l'éducation, j'ose vous demander alors l'hospitalité des colonnes de votre journal pour publier ce qui suit :

Messieurs les citoyens de Saint-Roch, du faubourg Saint-Jean et de Saint-Sauveur,

Pendant les années que j'ai passées à Saint-Roch, comme professeur d'une école commerciale, j'ai souvent entendu plusieurs citoyens marquants exprimer le désir de voir s'établir dans cette im-

Elèves de 6 à 8 ans.

Lecture française et anglaise. Traductions faciles, premiers éléments de calligraphie, d'arithmétique, d'histoire, etc. Notions générales à leur portée, pour développer leur intelligence.

1ère année.—Elèves de 8 à 10 ans.

Lecture française et anglaise, premiers éléments de la grammaire dans les deux langues. Devoirs écrits à la maison en rapport avec les règles de grammaire enseignées. Traductions et versions. Arithmétique, catéchisme, etc. Récapitulation des quatre règles simples, quelques notions de fractions. Nombreux problèmes pris dans la vie pratique, se rapportant aux règles simples et aux fractions.

Aux élèves de plus de 10 ans nous enseignerons toutes les matières convenant à leur degré d'avancement et au genre d'affaires auquel leurs parents les destinent.

Pour ne pas trop fatiguer les enfants, la durée des classes sera entrecoupée de récréations gymnastiques, exercices militaires, etc. : car notre but est de développer les forces physiques en même temps que les facultés intellectuelles. Une heure d'étude sera consacrée après la classe à la préparation des devoirs et des leçons. Le dimanche, les élèves seront tenus d'assister à la messe des enfants à 8½ hs à Saint-Roch, sous la garde d'un professeur.

Il y aura aussi un professeur de langue anglaise attaché à cette institution.

Pour l'inscription des élèves durant le mois d'août on voudra bien s'adresser à M. Jules Cloutier au No 139 rue Richelieu.

Remerciements

A. M. L. S. BELLEAU, agent du chemin de fer Q. M. et C.

Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous offrir à vous et à M. Wm. Russell, directeur de la Compagnie que vous représentez nos plus sincères remerciements pour l'habilité, la courtoisie et la charité chrétienne avec laquelle vous nous avez fourni l'occasion de réaliser une jolie somme au profit du comité de l'œuvre des Sourds Muets de l'Archidiocèse de Québec.

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

L'Hon. Fm. LANGELIER, 23 rue St-Louis.

J.-A.-M. GAGNON, 4 rue Saint-Pierre.

A. LEMAY, 4 rue Saint-Pierre.

E. LORTIE, 68 rue Saint-Pierre.

H. A. TURCOTTE, 68 rue Saint-Pierre.

Notaires

M. J. ALLAIRE, 4 rue Saint-Pierre.

M. OCTAVE ROY, 24 côte du Palais.

M. LÉOPOLD P. PALARDEAU, 84 rue Massue.

M. JOSEPH SAVARD, 90 rue St-Valier, S.-S.

Médecins

Dr. JOSEPH A. GARNEAU, 44 rue de l'Eglise.

Dr. CHARLES GINGRAS, 49-51 rue St-Valier.

Dr. DELPHIS M. BROCHU, 130 rue St. François.

Dr. ELZÉAR LABERGE, 110 rue du Pont.

Dr. CHARLES I. SAMSON, 90 rue St. François.

Pharmaciens

Dr. ED. MORIN & C^{ie}, 314 rue Saint-Jean, et 32-34 rue Saint-Pierre.

Dr. A. POTVIN & C^{ie}, 30 rue Saint-Pierre.

Dr. J. A. GAUVREAU & FRÈRE, 312 rue Saint-Jean.

Dr. J. A. MORIN, 161 rue Saint-Joseph.

ALEXANDRE LARUF, 191 rue Saint-Joseph.

LOUIS J. HUOT, 233 rue Saint-Joseph.

Architectes

Mrs. D. OUELLET & ROSSIÈRE, 55, rue D'Aiguillon.

PHILIPPE MASSON AVOCAT et Courtier d'Assurances

M. PHILIPPE MASSON place des risques dans toutes bonnes compagnies d'assurance contre le FEU, contre les ACCIDENTS CORPORELS et sur la VIE. Ses études spéciales et son expérience des affaires lui permettent de présenter toujours, dans un cas donné, le système d'assurance le plus absolument favorable à l'applicant. Consultations données à quiconque désire choisir un bon système et une bonne compagnie.

S'adresser par lettre, ou personnellement

« Les grèves sont impossibles dans notre maison, parce que les chefs de comptoir et de service sont intéressés dans les bénéfices réalisés. • En outre les employés qui font partie de la Caisse de Prévoyance, ont pour la plupart, un capital trop important dans cette caisse pour faire quoi que ce soit qui la leur ferait perdre, et de plus, le chiffre des appointements qui leur sont alloués retient encore les employés dans la maison.

M. BUTTNER-THIERRY.—“ Pour les ouvriers leur épargne à la compagnie d'assurance leur permet d'envisager l'avenir plus tranquillement. En grossissant, elle exercera sur eux son influence, même hors l'atelier.—comme je l'ai déjà vu ailleurs.

“ Pour moi, la participation m'a rendu le service de m'entourer d'un certain nombre d'employés et d'ouvriers plus désireux que jamais de bien produire. Il s'est établi entre eux et moi des relations plus affectueuses et plus confiantes. Nous y avons gagné en sécurité, et notre vie commune est plus facile. Je me sens encouragé par leur attitude cordiale, qui me soutient dans les tribulations inséparables de toute industrie et me fait espérer qu'une loyale et continuelle entente avec eux m'épargnera sinon les soucis inévitables des affaires, du moins les difficultés ouvrières, puisqu'ils jouiront toujours de la somme de bien-être que l'état de prospérité de la maison pourra légitimement leur donner.

M. CHAIX. — “ En résumé, je crois que la participation est un système mixte entre le patronat tel qu'il existe aujourd'hui et l'association ouvrière ; elle mérite d'être encouragée. L'ouvrier, surtout, en tirera profit : il apprendra à devenir indépendant, à former ces associations ouvrières pour lesquelles il est insuffisamment préparé aujourd'hui, parce qu'il ne possède pas ces qualités qu'il acquiert dans des réunions comme celles que nous tenons dans notre maison, et où il voit ce que nous faisons pour les enfants, pour lui-même, pour les vieillards. Si la participation était encouragée, si ce programme d'union était inscrit sur le drapeau de la République, je crois que, d'ici à dix ans, l'ouvrier aurait fait, au point de vue économique, d'immenses progrès.

“ En 1848, mon père avait voulu créer la participation ; il a échoué. Il avait décidé d'attribuer 10 pour 100 des bénéfices aux ouvriers, mais ceux-ci n'étaient pas préparés, ils n'avaient pas l'esprit ouvert comme nos ouvriers d'aujourd'hui, et ils exigeaient que les bénéfices fussent partagés tous les mois : plusieurs réunions eurent

dustrie qu'il exerce.

(à suivre)

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur,

Je vois que votre journal l'Association consacre presque à chaque numéro un article élaboré sur l'éducation, j'ose vous demander alors l'hospitalité des colonnes de votre journal pour publier ce qui suit :

Messieurs les citoyens de Saint-Roch, du faubourg Saint-Jean et de Saint-Sauveur,

Pendant les années que j'ai passées à Saint-Roch, comme professeur d'une école commerciale, j'ai souvent entendu plusieurs citoyens marquants exprimer le désir de voir s'établir dans cette importante localité une académie analogue à celle de la Haute-Ville. Depuis, l'in-fatigable et zélé curé de Saint-Roch, le révérend M. Bélanger a fondé l'Académie de Saint-Roch sous l'habile direction des chers frères des Ecoles chrétiennes. Cependant après avoir examiné, pesé les raisons qu'on donnait alors, j'en suis venu à la conclusion qu'il y a encore place pour une institution de ce genre et que celle-ci répondrait aux besoins de ces trois faubourgs importants de la ville de Québec.

Fort de ce sentiment, je crois satisfaire au vœu d'un très grand nombre en ouvrant au mois de septembre prochain, à Saint-Roch, dans la rue Saint-Valier No 223 (bloc McCord), une académie commerciale de première classe. Les langues française et anglaise y seront traitées sur le même pied ; l'arithmétique commerciale et industrielle recevra une attention toute particulière. La tenue des livres, d'après les méthodes et les procédés les plus modernes, sera enseignée avec le plus grand soin. La calligraphie, branche si importante dans les affaires, occupera le premier rang et sera surveillée scrupuleusement par des personnes compétentes dans les exercices scolaires.

Voici le programme que nous nous proposons de suivre :

la classe à la préparation des devoirs et des leçons. Le dimanche, les élèves seront tenus d'assister à la messe des enfants à 8½ hs à Saint-Roch, sous la garde d'un professeur.

Il y aura aussi un professeur de langue anglaise attaché à cette institution.

Pour l'inscription des élèves durant le mois d'août on voudra bien s'adresser à M. Jules Cloutier au No 139 rue Richelieu.

Remerciements

A. M. L. S. BELLEAU, agent du chemin de fer Q. M. et C.

Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous offrir à vous et à M. Wm. Russell, directeur de la Compagnie que vous représentez nos plus sincères remerciements pour l'habileté, la courtoisie et la charité chrétienne avec laquelle vous nous avez fourni l'occasion de réaliser une jolie somme au profit du comité de l'œuvre des Sourds Muets de l'Archidiocèse de Québec.

Ces actes de bienveillante charité de votre part assurent pour votre chemin l'encouragement que vous méritez, et que j'espère vous continuerez de mériter dans l'avenir.

J'ai l'honneur d'être etc.

J.- B. THIBEAUDEAU,
Président du C. de l'Œuvre des S. M.



PELERINAGE

DE

L'UNION DE PRIERES DE ST-ROCH, DE QUÉBEC

Sous la direction du Révd F. X.
Bélanger, curé de St-Roch

DIMANCHE, LE 10 AOUT

Par le chemin de fer Québec, Montmorency et Charlevoix.

Le départ aura lieu de la gare de Hedleyville, à 6 heures et à 7 heures 35 a m.

La vente des billets commencera samedi midi au bureau de la compagnie, rues du Pont et St-Joseph, afin de permettre aux pèlerins de partir par le train de 6 heures 30 p. m., et revenir par n'importe quel train jusqu'à mardi midi.

Prix du passage aller et retour, 50 centins; enfants, moitié prix.

I. H. FEUILTAULT, Prêtre.

PHILIPPE MASSON

AVOCAT

et Courtier d'Assurances

M. PHILIPPE MASSON place des risques dans toutes bonnes compagnies d'assurance contre le FEU, contre les ACCIDENTS CORPORELS et sur la VIE. Ses études spéciales et son expérience des affaires lui permettent de présenter toujours, dans un cas donné, le système d'assurance le plus absolument favorable à l'applicant. Consultations données à quiconque désire choisir un bon système et une bonne compagnie.

S'adresser par lettre, ou personnellement

N° 68

RUE ST-JOSEPH
ST-ROCH, QUÉBEC

ASSURANCE

ROYALE CANADIENNE

FEU ET MARINE

THOMAS ROY, Gérant

Branche de Québec, Bureau :

119 RUE ST-PIERRE

BASSE-VILLE, QUÉBEC.

5 juillet 1900—1a

CIGARES ET BOISSONS
DE PREMIER CHOIX

REPAS A TOUTE HEURE

HOTEL HOTEL HOTEL HOTEL HOTEL

— DU —

CLUB DE CHASSE ET DE PECHE

— DU —

CHENAL DU MOINE

Cl. place Jacques-Cartier,
Montreal.

PHIX LATRAVERSE
Propriétaire.

A deux pas du débarcadère des
bateaux à vapeur.

Montreal, 5 juillet 1900

NEW YORK LIFE

Cie. d'Assurance sur la Vie

Capitaux placés — \$105,000,000.00

Actif en Canada — \$ 2,011,235.93

Revenu total \$ 29,163,266.24

Payé aux porteurs de polices et à leurs ayants-droit 129,344,058.87

Nouvelles Assurances souscrites 151,119,088.00

Assurances en vigueur . . . 495,601,970.00

MICHAUD, HUDON & DALY,

Agents généraux pour le département français.

BUREAU PRINCIPAL :

Bâtisse "NEW YORK LIFE,"

MONTREAL

DAVID BURKE,

Directeur général pour le Canada.

N. B.—Des personnes de tact et d'énergie peuvent se créer une position lucrative, comme agents, en s'adressant à M. MICHAUD, HUDON & DALY.

5 juillet 1886—1a

Liverpool & London & Globe

CONTRE

LE FEU ET SUR LA VIE

Bureau principal pour le Canada, Montréal.
Hon. Henry Starnes, Président.
G. F. C. Smith, Principal Agent.

Bureau de Québec, - 75 rue Dalhousie

FONDS INVESTIS \$40,500,000

AU CANADA SEULEMENT 900,000

Cette compagnie prend des risques dans toutes les parties de la ville et des campagnes. Des Polices pour trois ans sont émises au taux de deux primes annuelles.

WM. M. MACPHERSON,
75, rue Dalhousie,
Québec.

HOTEL RIENDEAU,

CI-BREVANT

Hôtel St-Nicolas

58-60 Place Jacq-Cartier,

MONTREAL

Situation des plus centrales. Chambres spacieuses, meublées à neuf. Menus variés et excellents. Primeurs de toutes les saisons. Vins, Liqueurs et Cigares de premier choix.

Telephone—Bell 1603. Federal, 738

JOS. RIENDEAU, Prop

5 juillet 1886—1a

POUR RIEN

Un grand Job de dentelles provenant d'un encan, depuis 5 cents la douzaine.

Des chapeaux grands, 5 cts.

Du Braid doré pour robe et autre garniture large de deux pouces, 5 cts la verge.

Pensez-y et profitez-en.

Rendez-vous de suite au

GENERAL BAZAAR

No 106 Rue St-Joseph, coin de la rue du Pont.

CHEZ

BOUCHARD & BRETON

12 juil 86.—1 a.

BREVETS

D'INVENTION

Pour toutes procédures

TÉLÉPHONE No 625
GEO. W. BUDDS
MAITRE-CHARRETIER

69 rue Notre-Dame-des-Anges 69
ST-ROCH, QUEBEC.

Caresse à deux chevaux et voitures de louage de tous genres.

— PRIX MODÉRÉS —

Petite Chronique Religieuse

La première retraite du diocèse de Québec s'ouvrira, au Séminaire, le 26 août, à 5 heures du soir, pour se terminer le 2 septembre au matin. La seconde commencera le 9 septembre, et se terminera, le 16. Ces deux retraites seront prêchées par le R. P. Gonthier, dominicain.

M. l'abbé E. Nadeau, curé de S. Sébastien (Beauce), est nommé professeur de rhétorique au Séminaire de Québec ; M. l'abbé P. Meunier, curé de S. Zacharie, lui succède à S. Sébastien ; M. l'abbé H. Bouffard, vicaire à S. Jean-Baptiste de Québec, est nommé curé à S. Zacharie ; et M. l'abbé E. Pagé, ancien prêtre agrégé du Séminaire de Québec, est nommé vicaire à S. Jean-Baptiste de Québec.

La retraite du clergé de Rimouski s'ouvrira le 22 août et se terminera le 28.

La retraite pastorale du diocèse de Chicoutimi commencera le 25 et finira le 29 du mois courant.

MM. les abbés A. Larivière et E. Rocan, pronus dernièrement au sacerdoce par Mgr Taché, sont les premiers prêtres qui aient fait leur cours complet au collège de St-Boniface.

Le 30 juillet dernier a eu lieu, à la Côte Sainte-Catherine, la bénédiction d'un monument que M. C. A. Walworth, Recteur de l'église Sainte-Marie, Albany, a fait ériger sur l'endroit où fut inhumée d'abord la sainte fille Iroquoise qui a donné son nom à la côte qui l'a vue finir de se sanctifier, et dont les restes sont maintenant au Sault Saint-Louis, Catherine Tegahgonita. Cette cérémonie a été prêchée par M. McNierney, évêque d'Albany.

Il y a eu sermon en français à l'église, et en français, en anglais et en Iroquois à la Côte Sainte-Catherine.

CHOSSES ET AUTRES

PAS D'EXAMEN MÉDICAL.—Un échange assure qu'une compagnie d'assurance sur la vie vient d'être formée.

ASSURANCE INDUSTRIELLE.—Si les classes ouvrières ont été si lentes à accepter l'assurance de vie, c'est parce que le taux des primes était trop élevé. Mais des plans nouveaux ont été imaginés avec des primes réduites et morcelées en tout petits versements. Alors, le plan d'assurance de vie adapté aux moyens des classes ouvrières a fait, aux Etats-Unis, les progrès constatés par le tableau suivant, que nous reproduisons de l'Indicator, de Détroit :—

ANNÉE	Nombre de Polices.	Somme des risques assurés.
1883.....	877,334	\$ 87,793,650
1884.....	1,002,829	111,115,252
1885.....	1,377,155	146,130,361
1886.....	1,780,372	198,431,160
1887.....	2,298,906	254,530,975
1888.....	2,746,801	290,982,118
1889.....	3,276,985	355,500,087

NOTES D'ASSURANCE

Le "SUN".—Compagnie d'assurance sur la vie, avec systèmes remplis d'attraits, appropriés à tous les goûts. Capital autorisé : un million ; capital souscrit, un demi million, soutenu par des actionnaires d'une haute responsabilité dans les provinces d'Ontario et de Québec. Montant du dépôt au gouvernement : \$57,501.

L'actif net est de plus d'un million et demi, et son chiffre excède de plus de \$103,000 les montants additionnés du passif et du capital.

Le revenu annuel du "SUN" est maintenant de plus d'un demi million, et excède de \$300,000 le chiffre des dépenses.

Compagnie prospère, représentée à Québec par M. Louis Tessier, gérant. Polices très libérales. Voir l'annonce.

AVERTISSEMENT.—Nous sommes sur le point de dénoncer au public québécois certaines compagnies d'assurance qui, faisant des affaires en la cité de Québec, n'y tiennent pas de bureaux et ne paient pas un sou de contribution au trésor municipal. Elles sont pourtant bien aises de recevoir les primes qui leur sont payées par les habitants de notre ville, et même ne se gênent pas d'y faire solliciter par leurs agents des risques nouveaux, mais elles n'ont pas l'esprit de justice de laisser en notre ville un collecteur qui notifie les assurés de l'échéance du paiement des primes, et fasse lui-même la collection de ces primes, aux dépens de ces compagnies, et sans charge pour les porteurs de police. Outre que ceux-ci sont exposés à encourir la déchéance de leurs polices, au cas où par un accident

N. B.—Des personnes de tact et d'énergie peuvent se créer une position lucrative, comme agents, en s'adressant à MM MICHAUD, HUDON & DALY.

5 juillet 1890.—1a

Liverpool & London & Globe

CONTRE

LE FEU ET SUR LA VIE

Bureau principal pour le Canada, Montréal
Hon. Henry Starnes, President.
G. F. C. Smith, Principal Agent.

Bureau de Québec, - 75 rue Dalhousie

FONDS INVESTIS \$40,500,000

AU CANADA SEULEMENT 900,000

Cette compagnie prend des risques dans toutes les parties de la ville et des campagnes. Des Polices pour trois ans sont émises au taux de deux primes annuelles.

WM. M. MACPHERSON,
75, rue Dalhousie,
Québec.

5 juillet 1890. 1a

FRANK PENNEE

119 RUE ST-PIERRE

Agent et Inspecteur,
pour Québec et le District de
Québec, de la

Canada Life Assurance Company

ET DE LA

Manufacturers' Accident Insurance Co

5 juillet 1890. 1a

POUR UN MOIS

UNE

Grande Réduction est faite

AU

GRAND ENTREPOT

DE

Vaisselle, Verreries,
Lampes, etc.

DE

M. LOUIS BRUNEAU,
RUE ST-JOSEPH.

Québec, 12 juillet. 1a

Pensez-y et profitez-en.
Rendez-vous de suite au
GENERAL BAZAAR
No 106 Rue St-Joseph,
coin de la rue du Pont.

CHEZ

BOUCHARD & BRETON

12 juil 90.—1 m.

BREVETS D'INVENTION

Pour toutes procédures
relatives aux **CAVEATS** et
aux **BREVETS D'INVENTION**
veuillez vous adresser au
soussigné,

PHILIPPE MASSON,

Bureaux de L'ASSOCIATION
No 68, rue Saint-Joseph, Québec

REMEDE DU DR SEY

Le Grand Remède Français contre la
Dyspepsie, les Affections Biliéuses, la
Constipation, et toutes les Maladies de
l'Estomac, du Foie et des Intestins.

Le REMEDE DU DR SEY est un composé des aromatiques
les plus purs, qui stimule les fonctions digestives,
et qui, loin d'affaiblir comme la plupart
des médicaments, tonifie au
contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur
les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et
guérit la constipation, et à doses plus élevées
il agit comme un des purgatifs les
plus efficaces.

Chose importante à noter: Le REMEDE DU DR SEY peut
être pris à n'importe quelles doses sans déranger
les habitudes et le régime de celui
qui le prend.

Vendu par les pharmaciens, \$1 la bouteille

S. LACHANCE, Propriétaire
1538-1540 rue St-Catherine, Montréal

5 juillet 1890.

pastorale du diocèse de Chi-
coutimi commencera le 25 et finira le 29 du
mois courant.

MM. les abbés A. Larivière et E. Rocan,
promus dernièrement au sacerdoce par Mgr
Taché, sont les premiers prêtres qui aient
fait leur cours complet au collège de St-
Boniface.

Le 30 juillet dernier a eu lieu, à la Côte
Sainte-Catherine, la bénédiction d'un monu-
ment que M. C. A. Walworth, Recteur de
l'église Sainte-Marie, Albany, a fait ériger
sur l'endroit où fut inhumée d'abord la
sainte fille Iroquoise qui a donné son nom
à la côte qui l'a vue finir de se sanctifier, et
dont les restes sont maintenant au Sault
Saint-Louis, Catherine Tegahgonita. Cette
cérémonie a été prêchée par M. McNierney,
évêque d'Albany.

Il y a eu sermon en français à l'église, et
en français, en anglais et en Iroquois à la
Côte Sainte-Catherine.

CHOSSES ET AUTRES

PAS D'EXAMEN MÉDICAL.— Un échange
assure qu'une compagnie d'assurance sur
la vie, faisant affaires à Londres, n'emploie
pas de médecins examinateurs. L'applicant
est admis en vertu de son propre certificat
de santé, la seule condition étant que le
montant stipulé dans la police ne sera pas
payé si l'assuré meurt avant l'expiration
des cinq premières années à courir. Si
l'assuré décède avant l'expiration de cette
période, la compagnie rembourse avec les
intérêts aux bénéficiaires de la police les
primes qu'elle a reçues.

UNE DÉCOUVERTE.— Ça prend bien du
temps à ces pauvres rédacteurs de grands
journaux quotidiens pour apprendre quel-
que chose, en matière d'assurance surtout.
Ces jours-ci, le *World*, de New-York, an-
nonçait que "le mode d'assurer la vie d'un
débitteur en faveur de son créancier, mais
aux frais de celui-ci, vient d'être mis en
opération à New-York, tandis que ce mode
d'assurance est connu et pratiqué en An-
gleterre depuis deux siècles." Si cet éru-
dit rédacteur eût voulu consulter un agent
d'assurance, il aurait appris que, depuis un
très grand nombre d'années, à New-York
et en maints autres endroits d'Amérique,
les débiteurs garantissent souvent les cré-
ances de leurs créanciers par des polices
d'assurance.

BLAGUE.— C'est l'état du Massachusetts
qui est le berceau de cette blague. Il y a
là une nouvelle compagnie qui promet à ses
victimes de leur payer \$100 au bout d'un
an, à la condition que celles-ci consentent
à lui payer une prime n'excédant pas dix
sous par jour !

Le revenu annuel du "Sun" est mainte-
nant de plus d'un demi million, et excède
de \$300,000 le chiffre des dépenses.

Compagnie prospère, représentée à Québec
par M. Louis Tessier, gérant. Polices très
libérales. Voir l'annonce.

AVERTISSEMENT.— Nous sommes sur le
point de dénoncer au public québécois
certaines compagnies d'assurance qui, faisant
des affaires en la cité de Québec, n'y tien-
nent pas de bureaux et ne paient pas un
sou de contribution au trésor municipal.
Elles sont pourtant bien aises de recevoir
les primes qui leur sont payées par les habi-
tants de notre ville, et même ne se gênent
pas d'y faire solliciter par leurs agents des
risques nouveaux, mais elles n'ont pas l'esprit
de justice de laisser en notre ville un collec-
teur qui notifie les assurés de l'échéance du
paiement des primes, et fasse lui-même la
collection de ces primes, aux dépens de
ces compagnies, et sans charge pour les
porteurs de police. Outre que ceux-ci
sont exposés à encourir la déchéance de
leurs polices, au cas où par un accident
quelconque ils ne reçoivent pas l'avis postal
que ces compagnies leur adressent de si
loin, ils ont l'ennui d'avoir à courir au
bureau de poste, d'expédier leurs primes par
un mandat postal dont ils paient eux-
mêmes les frais, ou par une lettre enrégis-
trée dont le contenu n'est pas garanti par
les autorités postales.

Les compagnies que nous visons ici ont
maintes et maintes fois été priées par leurs
assurés québécois d'établir au moins des
bureaux de collection à Québec, mais tou-
jours elles ont fait la sourde oreille. Coûte
que coûte, cette fois, il faut qu'elles enten-
dent et qu'elles acquiescent aux désirs du
public québécois, ou bien qu'elles se rési-
gnent à ne plus faire d'affaires nouvelles et
à voir leurs assurés remettre leurs polices
pour en demander de nouvelles à d'autres
compagnies.

A bons entendeurs, salut.

M. D. HÉNAULT, qui
demeure au No 19 rue St-
Christophe, Montréal, est
notre **AGENT** pour la cité
et le district de Montréal.
Ce monsieur est autorisé
à prendre les abonnements
et les annonces, à faire les
collections et à signer les
reçus.

FEUILLETON

DEUX ENFANTS
D'OUVRIERS

(suite)

IV

—Mon mari ? qu'a-t-il à s'en mêler ? Godelive est une fille, et, quant aux filles, la mère est une seule maîtresse. Qu'il fasse de ses vauriens de garçons ce qu'il voudra. Soyez sans crainte, Christine, quand il renuerait le ciel et la terre, notre Godelive n'irait pas à la faorique de dentelles. C'est décidé : je ne sais pas si vous avez tout à fait raison ; mais, grâce à la peur que vous m'avez inspirée, je ne plierais pas même devant le roi.

Les deux femmes se serrèrent la main ; madame Wildenslag paraissait très-flattée des louanges et de l'amitié de sa voisine, et ce fut avec une joie franche qu'elle l'engagea à boire encore une tasse de café.

Enfin elle dit d'un air pensif :

—Certes, Godelive n'ira pas à la fabrique de dentelles : mais elle ne peut pourtant pas courir les rues. Son père gronde tous les jours à cause de cela, et il n'a pas tort. Elle est encore trop jeune pour aller à la fabrique. Que ferais-je de l'enfant, Christine ?

—Si je pouvais vous donner un bon conseil...

—C'est un bon conseil que je vous demande.

—A votre place, je laisserais aller Godelive à l'école pendant une couple d'années.

—Aller à l'école ? notre Godelive à l'école ? Où sont donc vos sens, Christine ? s'écria madame Wildenslag comme stupéfaite. Avons-nous, pauvres ouvriers de fabrique, les moyens de faire de notre fille une demoiselle qui ne voudrait ni ne pourrait plus travailler.

—Vous ne me comprenez pas, Lina, répartit madame Damhout. Godelive sait, pour ainsi dire, déjà lire ; si elle allait encore pendant deux années à l'école, elle serait instruite et saurait très-bien écrire et calculer. Alors, je la placerais chez une couturière ou chez une modiste. Elle appren-

ma prospérité. Elle bénirait votre nom toute sa vie et prierait Dieu pour qu'il vous donne dans son paradis la récompense de votre bonté.

Madame Wildenslag était touchée ; ses yeux étaient humides d'émotion.

—Et alors, voyez-vous, Lina, les gens sensés vous approuveraient et vous estimeraient. Ils diraient : « Cette demoiselle, la maîtresse de ce beau magasin de modes, est la fille de madame Wildenslag. La pauvre femme d'ouvrier a montré du courage ; elle a donné de l'instruction à sa fille et assuré son bonheur. »

—C'est bien beau, ce que vous dites là, répondit avec un soupir la mère de Godelive ; mais cela ne se passe pas toujours ainsi.

—Eh ! quand bien même la chose serait incertaine, condamneriez-vous pour cela Godelive à une pauvreté éternelle, lorsque vous connaissez le moyen de lui procurer un sort meilleur ? N'êtes-vous pas mère, et la conviction d'avoir rempli votre devoir ne vous rendrait-elle pas heureuse et fière ?

—Aller à l'école, c'est facile à dire, murmura madame Wildenslag en secouant la tête, mais l'argent, les frais ?

—Cela ne vous coûtera rien, Lina. Chez les sœurs de Nonnenbosch, derrière l'église Sainte-Anne, on recevra votre enfant avec joie, et on l'instruira gratis aussi longtemps que vous voudrez. Qu'est-ce que ces deux années ? Godelive d'ailleurs ne peut encore rien gagner, et, une fois instruite, elle sera d'autant plus capable de gagner un bon salaire. Soyez certaine que, si vous suivez mon conseil, vous m'en remercerez plus tard.

Madame Wildenslag baissa la tête et ne répondit pas.

—Eh bien, que pensez-vous de mon conseil ? demanda sa voisine ?

—Laissez-moi réfléchir ; c'est une affaire importante. Oui, je suis mère, et le bonheur de mon enfant...

Tout à coup, elle se leva, courut à une armoire, mit un bonnet blanc, et jeta un manteau sur ses épaules.

—Allons, Christine, dit-elle, venez avec moi.

—Que voulez-vous faire ? demanda madame Damhout étonnée.

—Ce que je veux faire ? J'ai une bonne pensée maintenant, et j'ai peur qu'elle ne

Damhout ; elle prit Bayon par les mains et se mit à danser avec lui autour de la chambre.

—Je puis aller à l'école et apprendre à lire comme Bayon, s'écriait-elle en battant des mains. Quel bonheur !

Et elle se jeta sur le sein de sa mère, lui caressa les joues des deux mains et murmura avec l'accent de la plus profonde reconnaissance :

—Ah ! ma chère mère, ma chère mère, que vous êtes bonne pour votre pauvre Godelive ! Oh ! que je vous aime et que je vous aimerai toujours !

Madame Wildenslag essuya une larme. Jamais elle n'avait été si fière, jamais elle n'avait ressenti une joie plus sincère et plus pure. Il lui semblait que quelque chose de noble était éveillé en elle. Elle avait du moins ce sentiment de satisfaction intérieure qui s'élève en nous comme la première récompense du devoir accompli.

—Viens, Godelive, dit-elle, retournons à la maison. Il faut que j'examine tous tes habillements et que je t'achète une nouvelle paire de souliers. A l'école, tous les enfants sont très-propres, et je ne veux pas qu'il y ait quelque chose à dire sur toi.

En sortant elle serra avec force la main de madame Damhout en lui disant pour tout salut :

—Merci ! Merci !

Godelive fut mise à l'école chez les sœurs. Comme la pauvre enfant se sentait heureuse et fière lorsqu'elle traversait la rue avec ses petits livres et son ardoise dans la main ! Elle allait recevoir de l'instruction et serait donc une créature privilégiée entre tous les pauvres enfants d'ouvriers qui ne pouvaient pas aller à l'école. La certitude qu'elle était l'objet d'une faveur inattendue et particulière l'animait d'un zèle extraordinaire. Chaque soir, elle répétait ses leçons avec Bayon. Comme elle avait l'esprit vif et la mémoire excellente, elle fit en moins d'un an des progrès si rapides, que ses institutrices mêmes en furent étonnées. En outre, elle était si obéissante, si reconnaissante, si caressante, que les sœurs la traitaient avec une préférence marquée et étaient fières des fruits surprenants que leurs leçons avaient portés chez cette pauvre enfant d'ouvriers.

Le père Wildenslag n'avait jamais fran-

T T T
—: o :—
E X T R A O R D I N A I R E

Un Harmonium valant \$75.00 peut être gagné en achetant une livre de THÉ au magasin de

J. B. ROUSSEAU

Comme toujours, nos THÉS sont importés directement, et pour cette raison sont vendus de vingt à vingt-cinq pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

QUALITE GARANTIE

J. B. ROUSSEAU

Importateur de thés et de cafés

— 240 240 —

RUE ST-JOSEPH

Succursales ; 206 Rue et Faubourg St. Jean
Côte des Marchands, Lévis.

Québec, 5 juillet, — 3 m.

**LA
NEW YORK**

ACTIF total au Canada, \$ 2,011,235.93

Y compris le dépôt au gouvernement, de.... 1,064,681.45

Montant d'assurances en force au Canada..... 14,320,863.00

BONS AGENTS demandés pour la cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

DAVID SMITH,
Agent général,
Rue St-Pierre, Québec

est encore trop jeune pour aller à la fabrique. Que ferais-je de l'enfant, Christine !

—Si je pouvais vous donner un bon conseil . .

—C'est un bon conseil que je vous demande.

—A votre place, je laisserais aller Godelive à l'école pendant une couple d'années.

—Aller à l'école ? notre Godelive à l'école ? Où sont donc vos sens, Christine ? s'écria madame Wildenslag comme stupéfaite. Avons-nous, pauvres ouvriers de fabrique, les moyens de faire de notre fille une demoiselle qui ne voudrait ni ne pourrait plus travailler.

—Vous ne me comprenez pas, Lina, repartit madame Damhout. Godelive sait, pour ainsi dire, déjà lire ; si elle allait encore pendant deux années à l'école, elle serait instruite et saurait très-bien écrire et calculer. Alors, je la placerais chez une couturière ou chez une modiste. Elle apprendrait, par conséquent, à travailler, mais elle ne serait pas irrévocablement condamnée à rester simple ouvrière et servante des autres. Avec son instruction, elle deviendrait certainement fille de boutique, et, plus tard, elle pourrait peut-être ouvrir une boutique à son compte et devenir maîtresse à son tour. Cela vous étonne ? L'instruction, Lina, rend l'homme propre à tout. Pour nous, ouvriers illettrés, il n'y a plus d'amélioration possible ; ce que nous sommes, nous devons le rester jusqu'à la mort ; mais, si nous donnons l'instruction à nos enfants, nous leur ouvrons le monde entier, et nous écarterons de leur tête l'ignorance mandite, qui les condamnait à une vie sans espoir.

Madame Wildenslag écoutait en ouvrant de grands yeux, elle paraissait ne pas bien comprendre ce que sa voisine lui disait.

—Supposez, Lina, reprit celle-ci, que Godelive devienne fille de boutique et plus tard même maîtresse, qu'elle gagne beaucoup d'argent et qu'elle soit habillée comme une demoiselle, est-ce que cela vous ferait de la peine ? Est-ce que le bonheur de son enfant n'est pas la plus grande joie d'une mère ? Oh ! si vous pouvez vous dire, la main sur la conscience, que vous êtes la seule cause de son succès dans le monde, cela ne vous rendrait-il pas fière ?

—Oui ; mais continuerait-elle à aimer ses parents pauvres ?

—Pourquoi pas ? La reconnaissance est-elle l'ennemie de l'amour ? Au contraire, je suis bien certaine que Godelive n'oublierait jamais ce bienfait, et qu'elle se dirait jusque dans ses vieux jours : " C'est à ma mère que je suis redevable de mon bonheur, de

années ? Godelive d'ailleurs ne peut encore rien gagner, et, une fois instruite, elle sera d'autant plus capable de gagner un bon salaire. Soyez certaine que, si vous suivez mon conseil, vous m'en remercirez plus tard.

Madame Wildenslag baissa la tête et ne répondit pas.

—Eh bien, que pensez-vous de mon conseil ? demanda sa voisine ?

—Laissez-moi réfléchir ; c'est une affaire importante. Oui, je suis mère, et le bonheur de mon enfant . .

Tout à coup, elle se leva, courut à une armoire, mit un bonnet blanc, et jeta un manteau sur ses épaules.

—Allons, Christine, dit-elle. venez avec moi.

—Que voulez-vous faire ? demanda madame Damhout étonnée.

—Ce que je veux faire ? J'ai une bonne pensée maintenant, et j'ai peur qu'elle ne change. Je suis ainsi faite : je dois agir tout de suite, sinon cela ne se fait plus. Nous allons chez les sœurs, pour voir si elles veulent recevoir ma Godelive dans leur école.

—Ne devez-vous pas d'abord consulter votre mari à ce sujet.

—Ne vous inquiétez pas de cela. Un peu de reproches et de tapage ne me rendra pas malade. Godelive est mon enfant, et, une fois la chose terminée, j'aurai plus facilement raison de son père. Venez, venez, ne perdons pas de temps ! Vous savez parler poliment, Christine : si vous prenez la parole chez les sœurs, nous réussirons tout de suite, si c'est possible.

Les deux femmes sortirent ensemble et disparurent bientôt derrière l'angle de la rue.

Sur ces entrefaites, Bavon et Godelive attendaient avec une impatience fiévreuse le retour de madame Damhout. D'abord, ils s'étaient soutenus l'un l'autre par l'espérance d'une bonne nouvelle ; mais, comme la mère de Bavon restait longtemps absente, ils commençaient à perdre courage.

Depuis une demi-heure, ils pleuraient en silence lorsque la porte s'ouvrit tout à coup et livra passage aux deux mères. Ils se levèrent tout tremblants. L'espoir et la crainte se lisaient dans leurs yeux.

—Godelive, dit madame Wildenslag avec une grande joie, tu n'iras pas à la fabrique de dentelles. Demain, tu vas à l'école chez les sœurs de Nonnenbosch, et tu apprendras à lire comme Bavon.

L'heureuse Godelive poussa un cri de joie ; elle embrassa sa mère et madame

Comme la pauvre enfant se sentait heureuse et fière lorsqu'elle traversait la rue avec ses petits livres et son ardoise dans la main ! Elle allait recevoir de l'instruction et serait donc une créature privilégiée entre tous les pauvres enfants d'ouvriers qui ne pouvaient pas aller à l'école. La certitude qu'elle était l'objet d'une faveur inattendue et particulière l'animait d'un zèle extraordinaire. Chaque soir, elle répétait ses leçons avec Bavon. Comme elle avait l'esprit vif et la mémoire excellente, elle fit en moins d'un an des progrès si rapides, que ses institutrices mêmes en furent étonnées. En outre, elle était si obéissante, si reconnaissante, si caressante, que les sœurs la traitaient avec une préférence marquée et étaient fières des fruits surprenants que leurs leçons avaient portés chez cette pauvre enfant d'ouvriers.

Le père Wildenslag n'avait jamais franchement consenti à laisser sa fille aller à l'école. Il grondait encore tous les jours contre ce qu'il appelait une dangereuse folie ; et, quand il en parlait avec sa femme, il n'épargnait pas les paroles amères. C'était une idée enracinée chez lui que l'instruction doit infailliblement mener à sa perte un enfant d'ouvrier ; car, d'après lui, l'instruction engendrait le goût de la toilette, la vanité et beaucoup d'autres mauvaises choses. Le moindre mal était que les enfants, élevés ainsi au-dessus de leur état, regardaient leurs parents de haut en bas. D'ailleurs, pendant qu'on étudie on ne gagne rien, et c'est autant de dérobé aux parents, qui ont droit au salaire de leurs enfants. Il n'était pas seul de cet avis ; sa femme pouvait le demander à tous ses voisins, excepté à madame Damhout, tous parleraient comme lui. Dans les premiers temps, à force de répéter la même chose et de faire de sinistres prédictions, il avait jeté le doute dans l'esprit de sa femme ; mais, petit à petit, ses paroles étaient devenues impuissantes sur elle.

Godelive assistait souvent aux entretiens où son sort était mis en discussion ; elle écoutait et voyait en tremblant comment sa mère la défendait, et comme elle avait à souffrir pour que sa fille pût continuer à aller à l'école. Mais l'enfant savait trouver des paroles si touchantes et des tendres caresses pour consoler sa mère ; elle exprimait sa reconnaissance avec tant de sentiment et de force, que madame Wildenslag pressait souvent contre son cœur sa chère Godelive et l'embrassait avec attendrissement.

(à suivre.)

NEW YORK

ACTIF total au Canada, \$ 2,011,235.93
Y compris le dépôt au gouvernement, de 1,064,681.45
Montant d'assurances en force au Canada 14,320,863.00

BONS AGENTS demandés pour la cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

DAVID SMITH,

Agent général,

Rue St-Pierre, Québec

5 juillet 1890. 1a

Compagnie d'Assurance sur la Vie

DE LONDRES, ANGLETERRE.

BRITISH EMPIRE

Polices non susceptibles de déchéance

PLUSIEURS hésitent à assurer leur vie, parce qu'ils craignent qu'un jour probablement sans qu'ils y aient de leur faute ils ne pourront payer le renouvellement des primes sur leur police ; et ainsi ils perdent des bénéfices longtemps désirés pour la famille, en sus de l'argent donné à la Compagnie.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

BRITISH EMPIRE

prévient cette perte, souvent très sérieuse, en appliquant au paiement du renouvellement de la prime, lorsque l'assuré ne peut continuer à la payer, toute Valeur Estimée que donne une police qui a couru pendant trois ans au moins ; pourra toutefois que cette valeur estimée soit suffisante pour telle fine. Ces paiements sont ensuite chargés sur la police avec intérêt à 5 pour cent.

L'assuré peut quand bon lui semble, rembourser ces primes avancées, moyennant intérêt, et ainsi rendre à la police sa valeur primitive. Dans tous les cas où une police rapportant ainsi une valeur estimée n'est pas renouvelée, la Compagnie en avertit l'assuré afin qu'il puisse à son gré profiter de l'avantage plus haut mentionné. — Pendant cet intervalle la Compagnie reste responsable du risque sur la vie. De fait, la police ne deviendra sans valeur que lorsque la valeur estimée sera épuisée.

W. CLINT,

AGENT GÉNÉRAL.

Bâtisse de la Banque de Montréal.

Rue St-Pierre, Québec.

12 juillet 1890.